

PROLOGUE

L'« ÉTRANGER » AU PAYS DE SUMER À L'ÉPOQUE DE LA TROISIÈME DYNASTIE D'UR

Laurent COLONNA D'ISTRIA*
Philippe LOUIS

1. Introduction

La Mésopotamie, ensemble géographique compris entre le Tigre et l'Euphrate, circonscrit au Nord par le Caucase et à l'Ouest par le désert syro-arabique, n'est pas un espace clos. En effet, tournée vers l'Occident, la vallée de l'Euphrate relie la Mésopotamie centrale et méridionale (la Babylonie et le pays de Sumer) au Levant et à l'Anatolie ; à l'Est, le plateau du Zagros n'est pas infranchissable¹ ; au Sud, le golfe persique s'ouvre sur la péninsule arabique² en direction des Indes³. Depuis une haute antiquité, l'« Entre-fleuve » est donc caractérisé comme un espace où la circulation est possible.

Cependant, les hommes vivant sur le sol mésopotamien – hors du Croissant fertile –, ont toujours eu à souffrir de conditions climatiques, écologiques et pédologiques difficiles. À celles-ci s'ajoutait une carence évidente en matières premières. Lorsque la révolution urbaine urukéenne (fin V^e-IV^e millénaire avant J.-C.), grande consommatrice, fut enclenchée, la Mésopotamie, et plus particulièrement le pays de Sumer, durent tirer profit d'un commerce international naissant, afin d'acquérir pierres (par exemple : diorite, gypse, albâtre), bois (cèdre, ébène), métaux (arsenic, cuivre, étain) et

* Doctorants en Histoire ancienne, Lyon II.

1 Cf. J.-J. Glassner, 1986, *La chute d'Agadé, l'évènement et sa mémoire*, Paris, p. 46 ss. ; N. Ziegler, « Guti », in F. Joannès ed., *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, 2001, p. 356.

2 Cf. W. Heimpel, « Magan », RIA 7, pp. 195-199. Voir aussi I. J. Gelb, 1970, « Makkan and Meluhha in Early Mesopotamian Sources », *RA* 64, 1987-1990, pp. 1-8.

3 Cf. W. Heimpel, « Meluhha », RIA 8, 1993, pp. 53-55.

matériaux précieux (cornaline, lapis-lazuli, ivoire). L'acheminement des produits bruts et manufacturés, par voies terrestres⁴ ou maritimes⁵, allait donc entraîner la migration des personnes ainsi que celle des techniques et des savoir-faire. C'est pourquoi, la Mésopotamie apparaît comme une terre de passage et de brassage, de circulation intense des biens, des personnes et des idées⁶, mais aussi de rivalités et d'antagonismes farouches.

De par les richesses qu'elle accumulait, la plaine mésopotamienne urbanisée exerça rapidement une forte attraction⁷ sur ses périphéries immédiates (piémont du Taurus et des Zagros, plaine susiane, désert syrien) dont allaient arriver des peuples aux horizons ethniques, linguistiques et culturels très divers : Amorrites, Hurrites, Kassites à la fin du III^e millénaire et durant le II^e millénaire ; Araméens, Mèdes et Perses au I^{er} millénaire.

C'est sans doute cette promiscuité au sein d'un même espace géographique qui amena les Sumériens à produire des discours identitaires sur leurs origines, leurs lieux et leurs modes de vie, leur culture, leur société et les règles qui la régissaient. Cette démarche intellectuelle dérivait parfois jusqu'à définir en négatif ce qu'ils étaient. Par-là, ils dépeignaient ceux qui ne leur ressemblaient pas, au même titre que ceux qui venaient d'ailleurs : les

« autres ». C'est donc toute la question de l'« étranger »⁸ dans la Mésopotamie ancienne qui se pose. Celle-ci, en effet, a fait l'objet de diverses études qui en interrogent de larges aspects aussi bien sociologiques, juridiques que religieux. Parmi celles-ci, ressortent plus particulièrement celles de H. Limet⁹ pour l'époque de la Troisième Dynastie d'Ur, S. Lafont¹⁰ pour le monde amorrite, K. de Graef¹¹ pour l'époque paléobabylonienne et G. Cardascia¹² pour les considérations sur le statut juridique de l'« étranger ».

La ligne directrice de la présente étude est de définir, pour un Sumérien, qui est « étranger » par rapport à qui et de savoir comment et sur quels plans se manifeste cette différenciation en questionnant les référentiels géographiques, sociaux, linguistiques et culturels. La problématique sera de savoir en quels termes ce que nous pensons être « l'étranger » apparaît dans les textes disponibles en langue sumérienne et quels sont les regards portés sur sa personne ? Cette double question en sous-tend encore bien d'autres : comment l'« étranger » est-il qualifié ? D'où provient-il ? En quoi est-il autre ? Quelle est sa réalité sociale ? Son statut juridique ? Nous le verrons, la question de l'« étranger » n'est pas exempte de préjugés ethniques, de stéréotypes, qui influencent ou justifient le comportement des Sumériens envers cet « autre ».

Nous limiterons notre étude à l'époque de la Troisième Dynastie d'Ur (2112-2004 avant J.-C.). Elle succéda au premier empire oriental de nature sémitique, fondé par Sargon d'Akkad (2334-2279). La documentation textuelle¹³

8 La plupart des dictionnaires ou autres encyclopédies contemporains s'accordent à définir l'« étranger » soit comme une personne, soit comme un état, soit encore comme un statut ; adjectif ou substantif, dans le Petit Robert (édition révisée et augmentée, 2002, p. 970), il peut être :

- 1) « celui qui n'appartient pas à une nation citée en référence » ;
- 2) « celui qui n'appartient pas ou qui est considéré comme n'appartenant pas à un groupe familial ou social » ;
- 3) « celui qui n'est pas propre ou naturel à quelqu'un ; qui n'est pas connu ni même familier de quelqu'un ».

9 Cf. H. Limet, 1972, « L'étranger dans la société sumérienne », *CRAI* XVIII, pp. 123-134 ; 1995, « L'émigré dans la société mésopotamienne », in E. Lipiński, (ed.), *Immigration and Emigration within the Ancient Near East, Festschrift E. Lipiński*, OLA 65, 1998, pp. 165-179.

10 Cf. S. Lafont, « Le roi, le juge et l'étranger à Mari et dans la Bible », *RA* 92, pp. 161-181.

11 K. De Graef, « Les étrangers dans les textes paléobabyloniens tardifs de Sippar (Abi-ēšuh – Samsudītanā), 1^{ère} partie : sur les inconnus « connus » : Cassites, Élamites, Sutéens, Suhéens, Gutéens et Subaréens, *Akkadica* 111, 1999a, pp. 1-48 ; « Les étrangers dans les textes paléobabyloniens tardifs de Sippar (Abi-ēšuh – Samsudītanā), 2^e partie : sur les inconnus « connus » : des personnes spécifiées comme provenant de telle ville ou de telle région spécifique, *Akkadica* 112, 1999b, pp. 1-17.

12 G. Cardascia, « Le statut de l'étranger dans la Mésopotamie ancienne », *Recueil de la société Jean Bodin* 9, 1958, pp. 105-117.

13 Les sources disponibles sont essentiellement épigraphiques. Celles auxquelles nous aurons recours sont de trois natures différentes. Il s'agit : – d'inscriptions royales, en tant qu'émanation du pouvoir officiel ; – de compositions littéraires (lettres, hymnes, prières, mythes) ; – d'archives administratives (documents économiques, de gestion de biens et de personnes).

4 Cf. Carte : « Routes commerciales internationales au III^e millénaire av. J.-C. », in *Syrie, aux origines de l'écriture*, 1997, p. 180.

5 À l'époque présargonique (Dynastie Archaïque IIIb, vers 2500-2350) et à celle de Gudea ensi, de Lagaš (vers 2150), contemporain du fondateur de la Troisième Dynastie d'Ur, nous savons par les textes que le bois était notamment importé depuis Dilmun (actuel Bahrein) en direction de Lagaš. Ces attestations de transport du bois, matériau prestigieux, se retrouvent dans plusieurs inscriptions officielles. Pour l'époque présargonique, voir les passages identiques dans CIRPL Ur.N. 24, colonne V, 3-5 et dans CIRPL Ur.N.34, colonne 4, 1-3 : ma₂ NITUK, kur-ta, gu₂-giš mu-gal₂, « (par) le(s) bateau(x) de Dilmun, depuis le pays « étranger », il (Ur-Nanše) a fait transporter (une) cargaison de bois », in E. Sollberger et J.-R. Kupper, 1971, *Inscriptions Royales Sumériennes et Akkadiennes*, IC3d, pp. 45-46. Pour l'époque de Gudea, voir la Statue D dite « statue colossale » (AO 1), colonne IV, l. 4-14, in RIME 3/1, p. 42.

6 À propos de la circulation, des échanges et des contacts interculturels, voir D. Charpin et F. Joannès eds., *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient ancien, Actes de la XXXVIII^e Rencontre Assyriologique Internationale (Paris, 8-10 juillet 1991)*, Paris, 1992.

7 Si la nature et la lecture chronologique de ces contacts sont difficilement appréciables, il est probable que Sumériens et Sémites ont cohabité dès les périodes protohistoriques. Cependant, à ces périodes, l'évaluation de la nature du peuplement en Mésopotamie reste sujette à caution. Nous ne rentrerons donc pas ici dans le débat concernant l'identification problématique des Sumériens à proprement parler, tant au niveau de leurs origines ethnique, linguistique et géographique. À ce sujet voir, « Sumer », in F. Joannès ed., *op. cit.*, Paris, pp. 794-795. À défaut de pouvoir individualiser de manière certaine l'ethnie sumérienne tant celle-ci est liée aux autres groupes ethnolinguistiques présents en Mésopotamie dès le VI^e millénaire, nous raisonnerons davantage en terme d'une culture et d'une mentalité sumériennes, dûment attestées dans la documentation scripturaire en sumérien.

couvrant cette période est suffisamment abondante et variée pour justifier un tel choix. L'époque suivante, dite paléobabylonienne (1760-1594), de par la nature des sources ainsi que la multiplicité de leurs lieux de découverte, nous offrent une description plus complexe de la notion d'« étranger », trop longue à développer ici. Toutefois, cette documentation nous permettra, dans une certaine mesure, de mieux appréhender, par diachronie, quelques points délicats.

2. Écriture et langue : existe-t-il en sumérien une graphie et une terminologie propres à l'« étranger » ?

Dès son état archaïque, l'écriture cunéiforme possède un pictogramme symbolisant la montagne (𐎶)¹⁴ et dénotant, entre autre, le même mot. La lecture idéographique de ce signe – kur-, évoque la barrière rocheuse, une des frontières naturelles qui s'imposaient en premier lieu aux Sumériens, « inventeurs » et diffuseurs du système cunéiforme. Si, par extension, ce terme prit rapidement le sens général de « pays » (kur en sumérien et *mātum*¹⁵ en akkadien), il désigna plus précisément les « pays » situés en dehors de la plaine alluviale mésopotamienne, par opposition au terme *kalam* évoquant l'unité géopolitique, religieuse, économique du « pays de Sumer ». Ainsi dans *La Malédiction d'Akkad*, les gens de Meluḫḫa (façade occidentale de la péninsule indienne) sont-ils décrits comme : me-luḫ-ḫa^{ki} lu₂ kur gi₂-ga-ke₄, « les (gens de) Meluḫḫa, les gens du pays sombre »¹⁶, dans la *Lamentation sur Sumer et Ur*¹⁷, nous lisons kur elam^{ki}-ma-še₃, « vers le pays de l'Élam », alors que tout au long de ces textes, le « pays de Sumer », dont les auteurs sont originaires, est rendu par le terme *kalam*¹⁸. Le sumérien possédait également le terme ma-da qui désignait le territoire hors de la ville, territoire pouvant être composé de champs. Il est généralement traduit par « campagne, province ». Les inscriptions royales relatant les diverses campagnes militaires présentent ce terme associé à des noms de cités ou de pays « étrangers ». Ainsi il apparaît que le terme ma-da recouvre le sens de campagne sans qu'il soit réservé au territoire composant le *kalam*¹⁹. Son équivalent akkadien *mātum* traduit ce même concept. Lorsque la langue sumérienne s'effaça au profit de l'akkadien, le terme kur, utilisé avec le sens de « pays », et recoupant des notions du terme ma-da, fut rendu par le terme *mātum*²⁰.

14 Cf. R. Labat et F. Malbran-Labat, *Manuel d'épigraphie akkadienne* (6^e édition), 1988, pp. 167-168.

15 Cf. CAD M/1, pp. 414-421 et MSL 11, pp. 14, l. 35-37.

16 Cf. www-etsl.orient.ox.ac.uk, *The Cursing of Agade*, l. 48.

17 *Ibid.*, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 35 et l. 488-490.

18 Voir également *ibid.*, *A Praise Poem of Šulgi*, *Šulgi A*, l. 99 : ⁶šul-gi kur gul-gul *kalam* ge-en-ge-en, « Šulgi le destructeur du pays "étranger", celui qui fortifie le Pays (de Sumer) ».

19 Cf. H. Limet, 1978, « Étude sémantique de ma.da ; kur, *kalam* », *RA* 72, pp. 1-12.

20 Pour une définition précise du *mātum*, voir Durand J.-M., 2000b, pp. 705-706.

Le terme kur est également connu sous une forme dupliquée kur-kur²¹ se rapportant alors à l'« ensemble des pays »²² et par conséquent, de manière indifférenciée, aux « pays étrangers ».

Le pictogramme kur peut être aussi associé à d'autres termes, en particulier à lu₂, « l'homme » (*awilum* en akkadien). lu₂-kur est, par exemple, l'homme de la montagne, le « montagnard »²³. Ce terme, bien qu'il en soit imprégné, ne prend pas le sens exact d'« étranger » dans la documentation en sumérien. Selon les contextes, du fait d'une perception négative de l'homme de la montagne, il pouvait recouvrir la notion d'ennemi (lu₂-kur₂)²⁴. D'autres relations, telles que mâle-serviteur (lu₂ ir₁₁), symbolisé par le pictogramme 𐎶²⁵, juxtaposition des signes ir₃ et kur et femme-servante (lu₂ geme₂), écrit 𐎶²⁶ par association des signes archaïques munus et kur, dont les sens respectifs sont « esclave mâle » et « esclave femelle », nous permettent de déduire, qu'à l'origine, le concept d'« esclave » recouvrait en réalité un captif venant d'un pays « étranger »²⁷.

Le terme kur n'est pas le seul à avoir été utilisé pour véhiculer la notion d'« étranger ». En effet, la langue sumérienne possède deux bases verbales – kur₂ et bar –, qui expriment respectivement les notions d'« être différent/ambivalent ; de changer » et d'« être à l'extérieur/être en dehors ». Dans les textes littéraires à but propagandiste, celles-ci sont souvent mêlées à la notion d'« étranger ». Quoi qu'il en soit, les graphies de ces deux lexèmes verbaux sont assez explicites : elles se composent de deux segments se croisant selon des angles différents (×²⁸ pour kur₂ et +²⁹ pour bar), tandis que le logogramme se rapportant à la notion d'« amitié » est formé de deux droites parallèles |³⁰.

Comme base verbale, kur₂ signifie d'abord « être différent, changer » et se colore, dans des textes littéraires de genres différents, de connotations négatives. Il peut alors porter les sens d'« altérer » et d'« être hostile ». Dans certains cas, cette ambivalence montre que, dans l'ordre des choses, la modification, en plus d'être non souhaitable, est rarement perçue sur le plan de

21 Pour l'opposition entre *kalam*, « Pays (de Sumer) » et kur-kur, « l'ensemble des pays/pays étrangers », voir www-etsl.orient.ox.ac.uk, *A Praise Poem of Šulgi*, *Šulgi A*, l. 37-38.

22 Cf. *ibid.*, *The Cursing of Agade*, l. 126 : kur-kur-re silim-silim-bi ba-kur₂, « ...le bien-être fut changé dans tous les pays ». Voir également *ibid.*, *Letter from Ibbi-Suen to Ishbi-Erra about his bad conduct*, l. 8.

23 Cf. *ibid.*, *A Hymn to Ekur*, l. 33.

24 Cf. *infra*, p. 4 ; jeu phonétique et sémantique entre les termes lu₂-kur et lu₂-kur₂.

25 Cf. R. Labat et F. Malbran-Labat, *op. cit.*, 1988, p. 50.

26 Cf. *ibid.*, p. 231.

27 Cf. G. Cardascia, *op. cit.*, 1958, p. 106.

28 Cf. R. Labat et F. Malbran-Labat, *op. cit.*, 1988, p. 63.

29 Cf. *ibid.*, p. 69.

30 Cf. *ibid.*, p. 95. Sa lecture sumérienne est tab.

l'amélioration. Des occurrences sont identifiables dans *La Malédiction d'Akkad* : *tcš2* kalam-ma ba-kur₂³¹, « la force vitale (aussi l'activité sexuelle) du pays de Sumer fut altérée » ; « kur-kur-re silim-silim-bi ba-kur₂³², « ... le bien-être fut changé dans tous les pays » ; ³³ma₂-e kar ib₂-kur₂ umu₅-a-ga-de₃ ki ba-kur₂³³, « (comme) des bateaux qui changent de quais, la raison d'Agadé fut altérée ». Les lamentations sur les destructions des cités sumériennes en offrent d'autres illustrations. D'une part, *La Lamentation sur Eridu* rapporte *garza me gal-gal-la-kam me-bi ba-da-kur₂³⁴*, « les pouvoirs divins des rites des très grands pouvoirs divins furent altérés », passage où s'exprime le chavirement douloureux du juste ordonnancement du monde et de ses règles. D'autre part, les exemples relevés par H. Limet³⁵ dans *La Lamentation sur Sumer et Ur* révèlent des changements radicaux et totaux, car y sont cumulés : le déplacement du lieu où s'exerce la royauté³⁶, l'altération de la liturgie fondamentale³⁷ et, pire encore, l'anéantissement des « me » du pays de Sumer qui contrevient à son destin³⁸. Dans *La Malédiction d'Akkad*, les hommes de Meluhha, qualifiés de gens venant du « pays sombre »³⁹, apportent avec eux des produits dits kur₂-kur₂-ra, cette expression étant comprise comme une duplication de la base verbale kur₂, généralement traduisible par « différents / exotiques »⁴⁰. Selon les versions de ce même texte, l'alternance orthographique kur₂-kur₂-ra avec kur-kur-ra suggérerait qu'il faille considérer kur₂-kur₂-(ra) comme une lecture phonétique équivoque de kur-kur-(ra), « l'ensemble des pays (étrangers) ». En effet, cette variation littéraire laisse très certainement transparaître que « le pays étranger », dans certains cas, peut être « hostile » aux yeux des Sumériens. Dans le même ordre d'idée, un poème au nom d'Ur-Nammu atteste l'expression kur₂-kur₂, également probable lecture phonétique de kur-kur : *inim-ma-an-ni kur₂-kur₂-re bi₂-in-SIA*⁴¹, « il rend sa voix excédentaire dans tous les "pays étrangers" », et *gissu-zu-uš*

mu-ri mu [he₂-gal]-la kur₂-kur₂-ra dul₄-la⁴² « ... en se mettant sous "ton ombre", les années d'abondance se prolongent dans tous les "pays étrangers" ».

Une association du substantif lu₂, « homme », avec cette même base verbale kur₂ – lu₂-kur₂ (-ra), littéralement « l'homme différent, qui change », est fréquemment relevée dans les sources en sumérien que nous sollicitons. En fonction des contextes, ce substantif pourra prendre plusieurs sens. À l'instar de H. Limet⁴³, nous estimons que le terme reste assez proche de son sens littéral, c'est-à-dire celui qui décrit un individu se situant en dehors d'un ensemble, d'une communauté, d'une union. Ce sens apparaît de manière assez explicite dans une composition littéraire, un balbale, mettant en scène la promesse d'amour et de fidélité qui unit Inana et Dumuzi et qu'aucun *alter ego* ne peut perturber : *lu₂-kur₂-ra šu nu-mu-ni-in-dug₄-ga na-a-g₃-erim₂ ma-kud-de₃-en, lu₂-kur₂-ra sağ NU X [...] ba-a na-a-g₃-erim₂ ma-kud-de₃-en*⁴⁴, « tu vas me faire le serment (qu'aucune) tierce personne n'a posé la main (sur toi), tu vas me faire le serment (qu'aucune) tierce personne... (ta) tête ». Dans les lois de Lipit-Eštar (1934-1924), datant de l'époque d'Isin, écrites en sumérien et appartenant à la culture néo-sumérienne, l'article 18⁴⁵ énonce : *tukum-bi lugal e₂-a u₃ nin e₂-a-ke₄ gu₂-un e₂-a in-šub-bu-uš lu₂-kur₂-e in-il₂*⁴⁶. Ici, lu₂-kur₂ désigne une personne « autre » que le maître ou la maîtresse.

Ailleurs, dans *La lamentation sur Sumer et d'Ur*, lu₂-kur₂ est associé à des noms de villes ou de contrées tels, Šimaški et Élam⁴⁷. Avec l'attestation de contextes similaires, nous pouvons dès lors attribuer au terme lu₂-kur₂ un sens d'« étranger », tout du moins sur le plan géographique.

42 Cf. *ibid.*, *A Praise Poem of Ur-Namma* (Ur-Namma I) : Segment B l. 5.

43 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 124. À ce propos, H. Limet souligne que, dans la documentation juridique, « l'amant d'une femme mariée est appelé lu₂-kur₂, cet homme étant "en dehors" de la communauté formée par les époux ». Dans les Lois de Lipit-Eštar, l'article 23b, très fragmentaire, semble montrer également que lu₂-kur₂ recouvre le sens d'« homme extérieur à l'union matrimoniale », cf. M. T. Roth, 1997, « Laws of Lipit-Ishtar », *Law Collections from Mesopotamia and Asia Minor*, p. 30.

44 Cf. *www-etsl.orient.ox.ac.uk*, *A balbale to Inana and Dumuzid (Dumuzid-Inana B)*, l. 15-16.

45 Cf. H. Limet, *op. cit.*, p. 124, 1972, note 5.

46 « If the master or mistress of an estate defaults on the tax due from the estate and an outsider assumes the taxes, ... », in M. T. Roth, « Laws of Lipit-Ishtar », *Law Collections from Mesopotamia and Asia Minor*, 1997, p. 29.

47 Cf. *www-etsl.orient.ox.ac.uk*, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 33 : šimaški^{ki} elam^{ki} lu₂-kur₂-ra , « Šimaški et l'Élam, les étrangers » ; l. 166 : ^den-lil₂-le elam^{ki} lu₂-kur₂-ra kur-ta im-ta-an-e₃ « Enlil a fait sortir l'Élam, les étrangers, depuis la montagne », et l. 261 elam^{ki} lu₂-kur₂-ra, « l'Élam, l'étranger ». Dans ce texte littéraire où la fibre nationaliste et la propagande s'expriment largement, la tentation de traduire lu₂-kur₂ par « ennemi » est grande. C'est d'ailleurs le choix de l'équipe de traduction de ETCSL, *ibid.*, l. 33-34, « that Šimaški and Elam, the enemy, should dwell in their place ». Un tel sentiment n'est sans doute pas très loin du message voulu par le scribe ; tout en nuance, peut-être vaut-il mieux garder un sens « d'opposants », de « rivaux », qui n'efface pas la forte propension de ces hommes à l'hostilité.

31 Cf. *www-etsl.orient.ox.ac.uk*, *The Cursing of Agade*, l. 122. Selon les versions, notons l'alternance ba-kur₂ (« elle fut altérée ») /ba-til (« elle fut détruite »).

32 Cf. *ibid.*, l. 126, cf. également H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166.

33 Cf. *ibid.*, l. 148, cf. également H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166.

34 Cf. *www-etsl.orient.ox.ac.uk*, *The Lament of Eridug*, A Composite Version from Nibru, Segment A, l. 17.

35 À ce propos, consulter H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166.

36 Cf. *www-etsl.orient.ox.ac.uk*, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 17 : nam-lugal-la ki-tu₅-bi kur₂-ru-de₃, « pour changer le lieu de la royauté » ; cf. également P. Michalowski, 1989, *The Lamentation over the Destruction of Sumer and Ur*, p. 72.

37 Cf. *www-etsl.orient.ox.ac.uk*, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 31 et 435 : nid₂ba₂-bi kur₂-ru-de₃, « les offrandes rituelles furent modifiées (en pire) ».

38 Cf. *ibid.*, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 27 : ki-en-gi-ra me-bi ka-lam-e-de₃ gis₃-hur-bi kur₂-ru-de₃, « pour détruire les me du pays de Sumer, (et) changer les plans du pays de Sumer ».

39 Cf. *supra*, note 16.

40 Cf. H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166 et *www-etsl.orient.ox.ac.uk*, *The Cursing of Agade*, l. 48-49.

41 Cf. *ibid.*, *A Praise Poem of Ur-Namma* (Ur-Namma I) : Segment A l. 2.

l'amélioration. Des occurrences sont identifiables dans *La Malédiction d'Akkad* : $te\dot{s}_2$ kalam-ma ba-kur₂³¹, « la force vitale (aussi l'activité sexuelle) du pays de Sumer fut altérée » ; « kur-kur-re silim-silim-bi ba-kur₂³², « ... le bien-être fut changé dans tous les pays » ; $\dot{m}a_2-e$ kar ib₂-kur₂ umu\dot{s} a-ga-de₃³³ ba-kur₂³³, « (comme) des bateaux qui changent de quais, la raison d'Agadé fut altérée ». Les lamentations sur les destructions des cités sumériennes en offrent d'autres illustrations. D'une part, *La Lamentation sur Eridu* rapporte $\dot{g}ar_2$ ma gal-gal-la-kam me-bi ba-da-kur₂³⁴, « les pouvoirs divins des rites des très grands pouvoirs divins furent altérés », passage où s'exprime le chavirement douloureux du juste ordonnancement du monde et de ses règles. D'autre part, les exemples relevés par H. Limet³⁵ dans *La Lamentation sur Sumer et Ur* révèlent des changements radicaux et totaux, car y sont cumulés : le déplacement du lieu où s'exerce la royauté³⁶, l'altération de la liturgie fondamentale³⁷ et, pire encore, l'anéantissement des « me » du pays de Sumer qui contrevient à son destin³⁸. Dans *La Malédiction d'Akkad*, les hommes de Meluhha, qualifiés de gens venant du « pays sombre »³⁹, apportent avec eux des produits dits kur₂-kur₂-ra, cette expression étant comprise comme une duplication de la base verbale kur₂, généralement traduisible par « différents / exotiques »⁴⁰. Selon les versions de ce même texte, l'alternance orthographique kur₂-kur₂-ra avec kur-kur-ra suggérerait qu'il faille considérer kur₂-kur₂(-ra) comme une lecture phonétique équivoque de kur-kur(-ra), « l'ensemble des pays (étrangers) ». En effet, cette variation littéraire laisse très certainement transparaître que « le pays étranger », dans certains cas, peut être « hostile » aux yeux des Sumériens. Dans le même ordre d'idée, un poème au nom d'Ur-Nammu atteste l'expression kur₂-kur₂, également probable lecture phonétique de kur-kur : inim-ma-an-ni kur₂-kur₂-re bi₂-in-SI.A⁴¹, « il rend sa voix excédentaire dans tous les "pays étrangers" », et gissu-zu-u\dot{s}

31 Cf. www-etsl.orient.ox.ac.uk, *The Cursing of Agade*, l. 122. Selon les versions, notons l'alternance ba-kur₂ (« elle fut altérée ») / ba-til (« elle fut détruite »).

32 Cf. *ibid.*, l. 126, cf. également H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166.

33 Cf. *ibid.*, l. 148, cf. également H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166.

34 Cf. www-etsl.orient.ox.ac.uk, *The Lament of Eridug*, A Composite Version from Nibru, Segment A, l. 17.

35 À ce propos, consulter H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166.

36 Cf. www-etsl.orient.ox.ac.uk, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 17 : nam-lugal-la ki-tu\dot{s}-bi kur₂-ru-de₃, « pour changer le lieu de la royauté » ; cf. également P. Michalowski, 1989, *The Lamentation over the Destruction of Sumer and Ur*, p. 72.

37 Cf. www-etsl.orient.ox.ac.uk, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 31 et 435 : nidba₂-bi kur₂-ru-de₃, « les offrandes rituelles furent modifiées (en pire) ».

38 Cf. *ibid.*, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 27 : ki-en-gi-ra me-bi ka-lam-e-de₃ g\dot{i}s-hur-bi kur₂-ru-de₃, « pour détruire les me du pays de Sumer, (et) changer les plans du pays de Sumer ».

39 Cf. *supra*, note 16.

40 Cf. H. Limet, 1996, *op. cit.*, p. 166 et www-etsl.orient.ox.ac.uk, *The Cursing of Agade*, l. 48-49.

41 Cf. *ibid.*, *A Praise Poem of Ur-Namma* (Ur-Namma I) : Segment A l.2.

mu-ri mu he₂-gal₂-la kur₂-kur₂-ra du₄-la⁴² « ... en se mettant sous "ton ombre", les années d'abondance se prolongent dans tous les "pays étrangers" ».

Une association du substantif lu₂, « homme », avec cette même base verbale kur₂ – lu₂-kur₂(-ra), littéralement « l'homme différent, qui change », est fréquemment relevée dans les sources en sumérien que nous sollicitons. En fonction des contextes, ce substantif pourra prendre plusieurs sens. À l'instar de H. Limet⁴³, nous estimons que le terme reste assez proche de son sens littéral, c'est-à-dire celui qui décrit un individu se situant en dehors d'un ensemble, d'une communauté, d'une union. Ce sens apparaît de manière assez explicite dans une composition littéraire, un balbale, mettant en scène la promesse d'amour et de fidélité qui unit Inana et Dumuzi et qu'aucun *alter ego* ne peut perturber : lu₂-kur₂-ra \dot{s}u nu-mu-ni-in-du₄-ga na-a \dot{g} ₂-erim₂ ma-kud-de₃-en, lu₂-kur₂-ra sa \dot{g} NU X [...] -ba-a na-a \dot{g} ₂-erim₂ ma-kud-de₃-en⁴⁴, « tu vas me faire le serment (qu'aucune) tierce personne n'a posé la main (sur toi), tu vas me faire le serment (qu'aucune) tierce personne... (ta) tête ». Dans les lois de Lipit-E\dot{s}tar (1934-1924), datant de l'époque de l'Isin, écrites en sumérien et appartenant à la culture néo-sumérienne, l'article 18⁴⁵ énonce : tukum-bi lugal e₂-a u₃ nin e₂-a-ke₄ gu₂-u e₂-a in-\dot{s}ub-bu-u\dot{s} lu₂-kur₂-e in-il₂⁴⁶. Ici, lu₂-kur₂ désigne une personne « autre » que le maître ou la maîtresse.

Ailleurs, dans *La lamentation sur Sumer et d'Ur*, lu₂-kur₂ est associé à des noms de villes ou de contrées tels, \dot{s}ima\dot{s}ki et \dot{E}lam⁴⁷. Avec l'attestation de contextes similaires, nous pouvons dès lors attribuer au terme lu₂-kur₂ un sens d'« étranger », tout du moins sur le plan géographique.

42 Cf. *ibid.*, *A Praise Poem of Ur-Namma* (Ur-Namma I) : Segment B l. 5.

43 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 124. À ce propos, H. Limet souligne que, dans la documentation juridique, « l'amant d'une femme mariée est appelé lu₂-kur₂, cet homme étant "en dehors" de la communauté formée par les époux ». Dans les Lois de Lipit-E\dot{s}tar, l'article 23b, très fragmentaire, semble montrer également que lu₂-kur₂ recouvre le sens d'« homme extérieur à l'union matrimoniale », cf. M. T. Roth, 1997, « Laws of Lipit-Ishtar », *Law Collections from Mesopotamia and Asia Minor*, p. 30.

44 Cf. www-etsl.orient.ox.ac.uk, *A balbale to Inana and Dumuzid (Dumuzid-Inana B)*, l. 15-16.

45 Cf. H. Limet, *op. cit.*, p. 124, 1972, note 5.

46 « If the master or mistress of an estate defaults on the tax due from the estate and an outsider assumes the taxes, ... », in M. T. Roth, « Laws of Lipit-Ishtar », *Law Collections from Mesopotamia and Asia Minor*, 1997, p. 29.

47 Cf. www-etsl.orient.ox.ac.uk, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 33 : \dot{s}ima\dot{s}ki^{ki} elam^{ki} lu₂-kur₂-ra, « \dot{s}ima\dot{s}ki et l'Élam, les étrangers » ; l. 166 : ^aen-lil₂-le elam^{ki} lu₂-kur₂-ra kur-ta im-ta-an-e₃, « Enlil a fait sortir l'Élam, les étrangers, depuis la montagne », et l. 261 elam^{ki} lu₂-kur₂-ra, « l'Élam, l'étranger ». Dans ce texte littéraire où la fibre nationaliste et la propagande s'expriment largement, la tentation de traduire lu₂-kur₂ par « ennemi » est grande. C'est d'ailleurs le choix de l'équipe de traduction de ETCSL, *ibid.*, l. 33-34, « that \dot{s}ima\dot{s}ki and Elam, the enemy, should dwell in their place ». Un tel sentiment n'est sans doute pas très loin du message voulu par le scribe ; tout en nuance, peut-être vaut-il mieux garder un sens « d'opposants », de « rivaux », qui n'efface pas la forte propension de ces hommes à l'hostilité.

L'expression lu_2 -kur₂ connaît également un certain glissement sémantique qui fait dériver la notion d'altération que dénote la base verbale vers une notion d'hostilité, d'agressivité. Cette acception s'inscrit encore une fois dans cette idée du « changement » néfaste qui est inhérente à la pensée sumérienne. En effet, dans celle-ci, l'« homme hostile » et imprévisible déséquilibre et menace même la survie des hommes et de leurs institutions. lu_2 -kur₂ recouvre donc assez justement certaines des idées que les Sumériens se faisaient de l'« étranger », notamment celle qui le fait provenir d'un ailleurs géographique et celle qui le montre enclin à l'antagonisme. Toutefois, le champ lexical de l'« étranger » étant plus large, lu_2 -kur₂ n'est pas la seule expression usitée.

La langue sumérienne autorisait aussi l'emploi de lu_2 -bar-(ra), la base verbale bar signifiant « être à côté, à l'extérieur ». Dans *La lamentation sur Sumer et d'Ur*, au vers 345, nous la rencontrons ainsi : en iri bar-ra en iri šag₄-ga li₂-e ha-ba-ab-la₃-e-eš⁴⁸, « les prêtres-en de l'extérieur de la ville et de l'intérieur de la ville ont été enlevés (emportés ailleurs) par le souffle » ; ailleurs, dans un contrat de vente de maison datant de l'époque d'Enlil-bāni (1860-1837), roi d'Isin, nous relevons l'expression ^{gis}ig ka₂-bar-ra u₃ ^{gis}sag-kul, « ventail de porte extérieure et verrou »⁴⁹, lu_2 -bar-(ra)⁵⁰, dont un des équivalents akkadiens est *aḫūm*, « autre, côté »⁵¹, peut donc renvoyer à une notion d'altérité. Cependant, celle-ci semble moins nette et offre une image moins antagoniste que celle qui se dégage de lu_2 -kur₂.

lu_2 -kur₂ et lu_2 -bar ne doivent pas être pris non plus pour le diri NE.RU = erim₂, dont la signification première est « ennemi (militaire), individu farouchement hostile ». D'un autre côté, les listes lexicales contiennent des termes tels que « déporté », « fugitif », « vivant dans une autre ville »⁵², vocables qui pourraient s'accorder avec les sens de lu_2 -kur₂ et lu_2 -bar. En effet, certains d'entre eux représentent un « déplacement géographique » lié à un passé trouble ou des activités douteuses. Tel semble le cas des lu_2 -zaḥ₃, « fugitif », lu_2 -kar-ra, « réfugié et ou fugitif par la même occasion », et autres lu_2 -du-du, « vagabond »⁵³. En sumérien, un grand nombre de termes gravitent

48 Cf. www.etcls.orient.ox.ac.uk, *The Lament for Sumer and Urim*, l. 345.

49 Cf. B. Lion, 1994, « Un contrat de vente de maison daté du règne d'Enlil-bāni d'Isin », *RA* 88, pp. 129-133.

50 Cf. MSL 12, Série OB Lu A, p. 166, l. 275 : lu_2 -kur₂ / na-ak-rum ; l. 276 : l[lu_2 -u]r-e / na-ak-rum ; l. 277 : lu_2 -bar-ra / a-ḫu-u.

51 Cf. CAD A/1, pp. 222-224 et MSL 12, Série OB Lu A, p. 159, l. 42 : lu_2 -erim₂ / a-a-bu-u₂.

52 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 124 : CT 19 pl. 47, IV, 16-18 :

[lu_2]-e ₂ -tar-sar-ra	na-si-ḫu-u ₂	« déporté ».
[lu_2]-ki ^{pa} -bad-du	a-la-nu-u ₂	« vivant dans une autre ville ».
[lu_2]-kar-ra	mun-nar-bu	« fugitif ».

Voir également MSL 12, n° 22-24, p. 186.

53 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 124.

donc autour de l'idée d'« étranger ». S'ils recourent plusieurs aspects, il apparaît toutefois impossible de les confondre entièrement avec la notion d'« étranger ».

L'akkadien, langue sémitique, reste tout aussi équivoque sur le lexique concernant l'« étranger ». Nous y retrouvons l'ambiguïté des sens de lu_2 -kur₂ et de lu_2 -bar-ra avec leurs équivalents les plus communs : *nakrum* et *aḫūm*⁵⁴. Une expression telle que *pūm nakrum* dans une lettre de Mari⁵⁵, est, comme le souligne J.-M. Durand, difficilement traduisible : s'agit-il en effet d'une « voix hostile » ou bien d'une « voix étrangère » ? Dans une autre lettre découverte à Mari, datant toujours de l'époque paléobabylonienne, la même racine [NKR] rend deux expressions différentes : la première, « ville étrangère », *alim nukurtim* ; la seconde, aux lignes suivantes, « les ennemis », « les gens hostiles » à Samsī-Addu et à Yasmaḥ-Addu⁵⁶. Seul un contexte précis peut donc nous renseigner sur le sens de ce terme. En AbB 12 144 : 15-22⁵⁷, celui-ci se resserre : « cet homme n'est pas un étranger (*nakrum*) pour nous. Il est notre frère, de notre (propre) famille. Fournis-lui un *bīt napṭarim*⁵⁸ de bonne qualité et traite-le correctement ! ». Dans d'autres textes, relatifs au domaine militaire, la racine [NKR] se réfère plutôt à son sens second, celui d'« être hostile » et, par extension sémantique, à celui d'« (être) un ennemi »⁵⁹. Pourtant, l'akkadien, à l'instar du sumérien, possède un terme bien attesté pour désigner l'« ennemi » : *ayyābum*⁶⁰.

54 Cf. MSL 9, p. 127 (Addenda à Proto-Aa), l. 128 : kur₂ / na-ka-rum ; l. 129 : kur₂ / nu-ku-rum ; l. 130 : kur₂ / ša-n[u-u₂] ; l. 131 : kur₂ / šu-[nu-u₂] ; l. 132 : kur₂ / na-a[k-rum] ;

MSL 14, Aa 1/6 :	1 ku-ur / PAP	/ nak-[rum]
	2	/ [na-ka-ru]
	3	/ nu-uk-ku-ri[u]
	4	/ ša ₂ -nu-u
	5	/ a-ḫu-u

55 Cf. J.-M. Durand, DEPM III, ARM X 50 = DEPM 1094, 2000, pp. 278-279, note c.

56 Cf. *ibid.*, ARM X 102 = DEPM 1217, 2000, pp. 423-424.

57 Cf. AbB 12, 13 : [a-n]a ZIMBIR a-na ma-aḥ-ri-ka 14. [it-ti]a-al-kam Tr.15. [i]t-ti-ka a-wi-lum šu-u₂ 16. u₂-ul na-ka-ra-an-ni-a-ši-[im] rev. 17. a-[h]u-ni li-ib-bu ki-im-i-[i]n1, 18. e₂ na-ap-1 [a-ri-im i] a-ba-am, 19. š[u]-ku-uš-š[u]-um, 20. it-ti-šu i-ša-ri-iš, 21. du-bu-ub, 22. li-[b-b]a-šu la i-m[a-a]ra-aš-ma.

58 Pour la question du *napṭarum*, voir Durand J.-M., DEPM III, p. 238 ; DEPM 1063 = ARM II 129, 2000, pp. 237-238.

59 La documentation épistolaire d'époque paléobabylonienne provenant de Mari fournit plusieurs exemples (cf. J.-M. Durand, 1997, 1998, 2000) :

- DEPM 491 = ARM II 131 : 33 : ša-bu-um na-[a]k-rum ša i-[h]a zu-mu-ur sig_a, « la troupe ennemie qui s'est réunie en vue de (fabriquer les) briques... » ;

- DEPM 493 = ARM IV 21 : 5 : na-ak-rum tu-ru-[uk-ku-u₂] 6. u₂-šur-ma a-na m[a-a-tim]

7. [i]k-šu-[d]u-n[im], « les Turukkéens, l'ennemi, ont fait invasion » ;

- DEPM 527 = ARM IV 33 : 19 : [u₂] ^{na}na-ak-rum ša u₂-šur-u₂, 20. [u₂-u] i-ba-aš-ši, « il n'y a pas d'ennemi qui s'en soit sorti ».

60 Cf. Limet H., 1972, *op. cit.*, p. 124.

Le terme *aḫūm* est soumis aux mêmes difficultés d'interprétation. Selon les contextes, *aḫūm* peut être traduit soit par « autre, à côté », soit par « étranger »⁶¹. En akkadien, une base verbale sémantiquement proche d'*aḫūm* est également utilisée pour désigner l'« autre » ou bien l'« étranger ». Il s'agit de *šanūm*⁶².

Le champ lexical de l'« étranger », en sumérien comme en akkadien, est avant tout déterminé par la notion d'« altérité ». À celle-ci, se greffe parfois celle de l'« inconnu », notion tout aussi importante, dont la littérature scripturaire en sumérien livre plusieurs exemples. Ainsi, dans *La Malédiction d'Akkad* : *lu₂-bar-ra mušen-nu-zu-gin₇*, « les étrangers comme des oiseaux inconnus » ; dans l'*Hymne A à Nungal* : *šul-e šul-zu-ne nu-mu-un-zu-zu lu₂-kur₂ ġen-na-me-eš₄*, « un homme qui ne reconnaît pas ses compatriotes (ses amis), (c'est qu') ils sont devenus "étrangers" » dans *La Mort d'Ur-Nammu* : « les soldats accompagnant le roi versent des larmes : leur bateau s'enfonça dans un pays qui leur est inconnu, comme Dilmun »⁶³.

3. Un essai de définition de l'« étranger »

L'examen des archives économiques de la Troisième Dynastie d'Ur révèle une onomastique riche et variée, réunissant des anthroponymes évidemment sumériens, akkadiens, mais aussi ouest-sémitiques, hurrites et élamites. Il convient de signaler, à l'instar de G. Buccellati⁶⁴ et de H. Limet⁶⁵, que ces individus, porteurs de noms ni sumérien ni akkadien, ne sont pourtant pas désignés comme étant des « étrangers » (*lu₂-bar-ra* ou *lu₂-kur₂*). Les principaux détails que l'administration néo-sumérienne retient à leur sujet se résument généralement à leur provenance géographique (ville ou pays), selon la formule canonique *lu₂ NG*. La mention de la cité est largement la plus courante ; par exemple : *lu₂ ma-ri₂^{ki}*, « (l')homme de Mari », *lu₂ tu-tu-ul^{ki}* « (l')homme de Tuttul, *lu₂ ebla^{ki}*, « (l')homme d'Ébla ».

La mention de l'origine géographique à travers l'expression *lu₂ + NG* n'est toutefois pas automatiquement révélatrice de l'« extranéité » d'un individu. En effet, parmi les archives découvertes dans les grands centres

61 Cf. CAD A/I, pp. 220 et 213 ; cf. note 54.

62 Cf. CAD Š/I, pp. 403-406, cf. note 54.

63 Cf. www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *The Cursing of Agade*, I. 19 et H. Limet, 1972, *op. cit.*, p. 124.

64 Cf. www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *A Hymn to Nungal* (Nungal A), I. 53.

65 Cf. *ibid.*, *The Death of Ur-Namma* (Ur-Namma A), I. 64-65 : « *erin₂-lugal-da [i₃]-re₇-eš₄-er₂-mu-da-ab-uš₂-e, dilmun^{ki}-gin₇ [kur¹ ki nu-zu-na⁸ma₂-bi ba-da-ab-su* ».

66 Cf. G. Buccellati, *The Amorites of the Ur III Period*, 1966, p. 324.

67 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 124.

administratifs, nous trouvons des attestations de *lu₂ gir₂-su^{ki68}*, « (l')homme de Girsu », *lu₂ nibru^{ki69}*, « (l')homme de Nippur », *lu₂ uri₂^{ki}-ma⁷⁰*, « (l')homme d'Ur » et *lu₂ nina^{ki71}*, « (l')homme de Nina », bien que ces cités soient intégrées à l'empire d'Ur III. Cette observation est significative de la pensée sumérienne qui conçoit l'individu comme appartenant en premier lieu à une cité et qui devient « étranger » au yeux d'un observateur extérieur dès lors qu'il la quitte. Dans une « lettre littéraire » adressée à un roi, Ur-šaga, l'expéditeur, en présentant sa requête se proclame : *dumu uri₂^{ki}-ma-me-en*, « je suis citoyen (fils) d'Ur »⁷², comme si cette évocation pouvait influencer la réponse du roi. Le sentiment d'appartenir à une cité se perçoit également lorsque la documentation littéraire se réfère à la détresse engendrée par le fait d'être dans une « ville étrangère », *iri kur₂-ra*. Un passage dans *La Lamentation d'Eridu* atteste ce sentiment : « son roi se retira de sa ville comme si elle était une « ville étrangère », il versa des larmes amères. Père Enki, se retira de sa ville comme si elle était une « ville étrangère », il versa des larmes amères. »⁷³. Une « lettre littéraire », dont l'auteur, qualifié de *dumu nibru^{ki}*, « citoyen (fils) de Nippur », ne comprend pas son châtement⁷⁴, rapporte : *iri-kur₂-ra tu^{mušen}-gin₇ še ni-ni-ša₄⁷⁵* « dans une ville étrangère comme un

68 Cf. voir par exemple : AAS 017 : 3 : 1(*barig*) *ur^d-ba-ba₆ lu₂ gir₂-su^{ki}* ; AUCT 1, 300 : 6 : *lu₂ gir₂-su^{ki}* ; Princeton 1, 538 : 2 : *ku₃ ab-ba-mu lu₂ gir₂-su^{ki}-ka* ; TRU 081 : 6 : *giri₃ in-ta-e₃-a dub-sar lu₂ gir₂-su^{ki}* ; TCS 1, 005 : 10 : *lu₂ ba-ra-za lu₂ gir₂-su^{ki}-me*.

69 Cf. voir par exemple MVN 02, 097 : 11 : *lu₂ nibru^{ki}-me* ; OrAnt 11, 269 9 : 43 : *lu₂ nibru^{ki} uri^{ki}-ma*.

70 Cf. voir par exemple AAS 017 : 4 : 1(*barig*) *ur^d-en-ki lu₂ uri^{ki}-ma* ; MVN 20, 131 : 1 : *lu₂ uri^{ki}-ma* ; CST 109 : 2 : *lu₂-ka₄ lu₂ uri^{ki}-ma* ; Turin Umma 432 : 4 : *lu₂ uri^{ki}-ma*.

71 Cf. voir par exemple Amherst 052 : 22 : *gu₄ lu₂-nina^{ki} šabra* ; ASJ 03, 157 119 : 3 : 6(aš) 2(*barig*) 3(*ban₂*) *lu₂-nina^{ki}* ; ASJ 03, 157 119 : 3 : 6(aš) 2(*barig*) 3(*ban₂*) *lu₂-nina^{ki}* ; ASJ 08, 102 27 : 18 : *lu₂-nina^{ki}* ; ASJ 15, 123 94 : 9 : *lu₂-nina^{ki} engar* ; ASJ 17, 217 110 : 16 : *lu₂-nina^{ki} engar* ; BAOM 2, 28 40 : 5 : *lu₂-nina^{ki} <dumu> ur^d-nanše* ; BIN 3, 247 : 3 : *ki lu₂-nina^{ki}-ta* ; CT 03, 15 BM 018343 : 25 : *giri₃ lu₂-nina^{ki}* ; CT 10, 49 BM 014334 : 3 : *ugula lu₂-nina^{ki}* ; CT 32, 35 BM 103444 : 1 : *lu₂-nina^{ki}* ; CTMMA 1 27 : 2 : 4(diš) *udu giri₃ lu₂-nina^{ki}* ; HLC 092 (pl. 088) : 8 : *dumu lu₂-ba-ba₆ lu₂-nina^{ki}* ; HLC 095 (pl. 090) : 8 : *lu₂-nina^{ki} i₃-dab₄* ; HLC 301 (pl. 007) : 2 : *kišib₃ lu₂-nina^{ki}* BAD-TUR* ; HSS 04, 023 : 11 : I(u) 8(aš) *lu₂-nina^{ki} ur^d-nanše*.

72 Cf. F. Ali, *Sumerian Letters*, Ann Arbor, lettre B6 ; www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *Letter from Ur-saga to a king fearing the loss of his father's household*, I.10 ; voir également H. Limet, 1972, *op. cit.*, p. 125, note 12.

73 Cf. www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *The Lament for Eridu*, II. 11-12 : *lugal-bi iri-ni iri kur₂-gin₇ bar-ta ba-ra-gub [er₂] [gi_g mu-un-šeš₂-šeš₂], a-a^u en-ki iri-ni iri kur₂-gin₇ bar-ta ba-ra-gub [er₂] [gi_g mu-un-šeš₂]-[š₂]*.

74 Cf. F. Ali, *Sumerian Letters*, Ann Arbor, Collection B Lettre 8 ; www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *Letter from Lugal-nesage to a king radiant as the sun*, I. 8 : *šul-a-lum nu-zu-e sag-ki ba-gid₂, til-a-ġu nu-e-pa₃*, « mon châtement dont je ne connais pas (la cause), me trouble ».

75 Cf. F. Ali, 1964, *Sumerian Letters*, Ann Arbor, Collection B Lettre 8, I. 10 ; voir également H. Limet, 1972, *op. cit.*, p. 125.

pigeon je me lamente »⁷⁶. Dans le Code de Lipit-Ishtar, souverain d'Isin, postérieur à la Troisième Dynastie d'Ur mais issu de la même tradition culturelle, nous lisons : ...[dumu-ni]ta₂ dumu-munus [ni]bru^{ki} [dumu-ni]ta₂ dumu-munus [u]ri^{ki}-ma [du]mu-nita₂ dumu-munus i₃-si-in^{ki} [dumu]-nita₂ dumu-munus [ki-en]-gi ki-uri, « ... (j'ai libéré) les fils et les filles de Nippur, les fils et les filles d'Ur, les fils et les filles d'Isin, les fils et les filles du pays de Sumer et d'Akkad... »⁷⁷. Ce sentiment d'appartenance à une cité est peut-être une réminiscence de l'époque présargonique⁷⁸, à moins que, comme l'énonce H. Limet, subsistait-il encore une certaine animosité entre cités à l'époque de la Troisième Dynastie d'Ur ?

Par la suite, à l'époque paléobabylonienne, sous l'impulsion des royaumes d'origine amorrite, la conscience d'appartenir avant tout à une cité tend à se perdre⁷⁹. L'expression « fils de NG » est passée en akkadien sous la forme *mār* NG⁸⁰, les individus étant désormais directement sous la dépendance d'un souverain. L'article 129 du Code de Hammu-rabi, en énonçant : « si l'épouse d'un homme est surprise avec un autre mâle, on les attachera et on les jette dans l'eau ; si le maître de l'épouse permet à son épouse de vivre, ainsi le roi permettra à son sujet (*warassum*) de vivre »⁸¹, montre que l'amant est également sous l'autorité du roi.

Si le sentiment communément partagé d'appartenir à une même « nation sumérienne » est difficilement démontrable, il n'en demeure pas moins que certains textes jouent nettement la carte de l'exaltation de la « fibre » sumérienne. Comme nous l'avons déjà signalé, l'époque précédant la Troisième Dynastie d'Ur est marquée par l'apparition du premier grand empire proche-oriental fondé par Sargon d'Akkad. Pour asseoir cette entité politique, de nombreuses campagnes militaires ont été menées afin de la consolider et de l'étendre. Plusieurs villes sumériennes ont vu leurs murs détruits⁸², symboles de la perte d'indépendance, et ont vécu l'occupation de

76 Un autre exemple peut être cité www-etcs.orient.ox.ac.uk, *Letter from Inim-Enlita to a king*, l. 10 : *giri₃-pa₄(PAD)-ra₂-gu₁₀ šag₄ iri ku₂-ra-še₃ a nam-ma-an-tum₃*, « Ne laissez pas l'eau porter au loin mes os vers une ville étrangère ».

77 Cf. M. T. Roth, 1997, *op. cit.*, « Laws of Lipit-Ishtar », p. 25.

78 Cf. CIRPL Ur.N 24-30 : 1. ur-^hnanše, 2. lugal, 3. ŠIR.BUR.LA, 4. dumu gu-NI.DU, 5. dumu gur-šar, « Ur-Nanše, le roi, de Lagaš, le fils de Gunidu, fils (citoyen ?) de Guršar ». Voir aussi E. Sollberger et J.-R. Kupper, 1971, *op. cit.*, pp. 45-46.

79 Cf. Inscriptions royales de Yahdun-Lim roi de Mari, IRSA IVF6, pp. 244-249.

80 Cf. CAD M p. 315.

81 Cf. Limet H., 1996, *op. cit.*, p. 166 : CH § 129 ; cf. Roth M. T., 1997, *op. cit.*, « Laws of Hammurabi », p. 105. Notons que l'article reste muet sur le statut de l'amant. Était-il un *avilum* (« un homme libre »), un *muškēnum* (personne dépendant directement du souverain), ou un *wardum* (« esclave »).

82 Cf. D. R. Frayne, *Sargonic and Gutian Periods (2334-2113 BC)*, RIME 2, 1993, pp. 10-19.

garnisons agadéennes⁸³. Une partie de leur population fut déportée et parfois réduite en esclavage⁸⁴. À l'aune de ces événements, le poème, telle *La Malédiction d'Akkad* apparaît comme une œuvre fédératrice pour des Sumériens ou des individus de culture sumérienne face aux « oppresseurs » akkadiens⁸⁵. Une idée semblable, toujours dans un contexte de propagande, se retrouve dans une épithète royale du « fondateur » de la Troisième Dynastie d'Ur, Ur-Nammu (2112-2095 avant J.-C.). Celui-ci, en effet, se prétend lugal ki-en-gi ki-uri-(ke₄), c'est-à-dire « roi du pays de Sumer et du pays d'Akkad »⁸⁶. Ce titre nous laisse à penser que le nouvel empire a pris conscience de sa double « culture » en l'exprimant dans sa phraséologie officielle. Par ce biais, c'est une réelle volonté d'unifier politiquement le pays qui s'opère. Cette tendance est également repérable dans la documentation littéraire. Dans un hymne d'Ur-Nammu, le roi fondateur, après avoir été investi du « pouvoir juridictionnel » par Utu, se vante d'avoir mis par son jugement le pays de Sumer et le pays d'Akkad « dans une même bouche »⁸⁷ et « sur une même seule voie »⁸⁸. Dans un hymne de Šulgi, successeur d'Ur-Nammu, le texte énonce : « depuis qu'Enlil m'a confié la multitude des peuples » (*uḡ₃-lu-a*). D'ailleurs, Šulgi ne porta « pas d'action hostile contre un autre roi, qu'il soit akkadien ou fils du pays de Sumer, ou encore, une brute du Gutium »⁸⁹. En outre, la vocation fédératrice de ce même souverain s'illustre dans sa rare maîtrise des langues élamite et amorrite, comprises et parlées comme le Sumérien, qu'il exalte dans deux de ses hymnes⁹⁰.

Alors qu'une identité politique globale commençait à se créer en Mésopotamie du Sud, c'est tout un discours identitaire autour de la culture sumérienne qui semble se développer dans une partie de la production scribale.

83 Cf. H. Limet, *op. cit.*, p. 125, note 16 et T. Jacobsen, 1957, « Early Political Development in Mesopotamia », *ZA* 52, 1972, p. 137, note 103.

84 Voir à ce sujet les bas-reliefs, conservés au Musée du Louvre (Sb 01, Sb 03), représentant des populations déportées.

85 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 125. Il semble, qu'à l'époque d'Akkad, l'unité est seulement politique et que les Sumériens sont simplement englobés dans celle-ci.

86 Cf. M. J. Seux, *Épithètes royales akkadiennes et sumériennes*, Paris, 1967, p. 302, note d ; cf. D. R. Frayne, RIME 3/2, 1997, Ur-Nammu n^o 12-30 et n^o 31-40.

87 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 126 ; pour le texte voir www-etcs.orient.ox.ac.uk, *A Praise Poem of Ur-Namma* (Ur-Namma C), l. 28 : *di ku₂-ru-ḡu₁₀ ki-en-gi ki-uri ka teš₂-a bi₂-in-sig₁₀* (TCL 15, 12 = AO 5378).

88 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 126 ; pour le texte voir www-etcs.orient.ox.ac.uk, *A Praise Poem of Ur-Namma* (Ur-Namma C), l. 34 : *di ku₂-ru-ḡu₁₀ ki-en-gi ki-uri us₂ dili-a mi-ni-ib-dab₃* (TCL 15, 12 = AO 5378).

89 Cf. *ibid.*, *A Praise Poem of Šulgi*, *Šulgi B*, l. 265-269 : ^den-*hi₂-le a₂ uḡ₃ lu-a-na mu-da-an-ḡ₂-ḡ₂-ta ; uri he₂-em dumu ki-en-gi-ra he₂-em ; ki gu-ti-um^{ki} lu₂ i-^hutu he₂-em ; lugal ud uli-l¹-ra ; šag₄-ḡu₁₀ niḡ₂-a₂-zig₃ ba-ra-mu-un-na-ta-ab-de₆*. Limet H., 1972, *op. cit.*, p. 127, propose une autre interprétation : « Enlil lui (= au roi) a confié ses peuples, qu'ils soient Accad, ou les fils de Sumer, ou le pays Gouti, ces hommes d'oppression ».

90 Cf. www-etcs.orient.ox.ac.uk, *A Praise Poem of Šulgi*, *Šulgi B*, l. 206-220 ; cf. *ibid.*, *A Praise Poem of Šulgi*, *Šulgi C*, l. 115-142.

Un proverbe sumérien, par exemple, énonce : dub-sar eme-gir₁₅ nu-mu-un-zu-a a-na-am₃ nam-dub-sar-ra-ni, « un scribe qui ne connaît pas le sumérien quel genre de scribe est-ce ? »⁹¹. Notons deux autres illustrations, précédemment citées par H. Limet⁹², toujours révélatrices du statut privilégié de la langue sumérienne. Dans la première, une lettre⁹³, nous lisons la recommandation suivante : eme-ger₁₅-šec₃ gu₂-zu na-ab-šub-be₂-en, « ne néglige pas la langue sumérienne » ; la seconde, postérieure à l'époque d'Ur III, met en scène deux apprentis scribes, dont l'un d'eux proclame : ga₂-e-gin₇-nam ki-en-ge-ra-me-en, « tu ne me ressembles pas, moi je suis Sumérieu »⁹⁴. Dans un contexte propagandiste, une telle filiation est dûment revendiquée par le roi Šulgi, notamment lorsqu'il se montre insistant sur son intégrité sumérienne : dumu ki-en-gi^{ki}-ra numun-ba ēe₂₆-e-me-en, « par nature, je suis fils du Pays de Sumer »⁹⁵. Il est aussi question de ce discours identitaire lorsque Išbi-Erra le « mariote »⁹⁶, l'adversaire d'Ibbi-Sîn (2028-2004) descendant d'Ur-Nammu, convoite le pays de Sumer, auquel il est reproché de ne pas être d'origine sumérienne : ⁿⁱiš-bi-er₃-ra numun ki-en-gi-ra nu-me-a, « Išbi-Erra, celui qui n'est pas de souche sumérienne... »⁹⁷.

Si l'empire de la Troisième Dynastie d'Ur peut être perçu comme une entité politique cohérente avec ses grands centres administratifs qui en font la réputation, il nous est toutefois très difficile d'en connaître les limites géographiques et, par conséquent, de déterminer à partir de quelle(s) frontière(s) nous pouvons considérer un individu comme étant de statut « étranger » au sein de l'empire territorial. Au Nord-Est, en remontant l'Euphrate, nous savons actuellement que Mari était le siège d'une royauté indépendante, non soumise à l'empire d'Ur III. Ces rois de Mari, contemporains des derniers rois d'Akkad et de l'époque d'Ur, se nommaient *šakkanakku* de Mari⁹⁸, c'est-à-dire « gouverneur de Mari ». La traduction littérale de *šakkanakku* par « gouverneur » a conduit de nombreux chercheurs à penser que Mari était sous le joug du souverain d'Ur. Avec plus de réserves, ce terme doit être probablement compris comme un titre porté par des gouverneurs

91 Cf. *ibid.*, *Proverbs Collection 2.47*. Voir également *Proverbs: from Urim UET 6/2 269* : dub-sar eme-gir₁₅ nu-un-zu-[a] , inim bal-«e» me-da he₂-im-«tum₃» : « Comment un scribe ne connaissant pas le sumérien propose une traduction ».

92 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 126.

93 Cf. F. Ali, 1964, *Sumerian Letters*, Collection B Lettre 20 ; www-etcsl.orient.ox.ac.uk, *Letter from Inim-Inana to Lugal-ibila*, l. 3. Cf. également H. Limet, 1972, *op. cit.*, p. 126, note 22.

94 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 126, note 22.

95 Cf. www-etcsl.orient.ox.ac.uk, *A Praise Poem of Šulgi*, *Šulgi B*, l. 209.

96 Cf. *ibid.*, *Letter of Ibbi-Suen to Puzur-Šulgi Hoping for Išbi-Erra's Downfall*, l. 23 : ⁿⁱiš-bi-er₃-ra lu₂ ma₂-ri₂^{ki}-ke₄, « Išbi-Erra, l'homme de Mari ».

97 Cf. *ibid.*, l. 19 : ⁿⁱiš-bi-er₃-ra numun ki-en-gi-ra nu-me-a nam-lugal-la mu-na-an-šum₂. Cf. également H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 126 ; P. Michalowsky, « The Men From Mari », *OLA* 65, 1995, pp. 181-188.

98 Cf. J.-M. Durand, 1985, « La situation historique des Šakkanakku : nouvelle approche », p. 151 ; cf. D. Frayne, 1993, *RIME* 2, E2.3.4.1., pp. 233-234.

installés par les derniers dynastes d'Akkad, et conservé, l'usage perdurant, après la chute de ces derniers. Pour preuve, nous possédons une copie paléobabylonienne d'une inscription royale de la Troisième Dynastie d'Ur qui présente le texte suivant : « Tarām-Uram, fille d'Apil-kīn roi de Mari, belle fille d'Ur-Nammu roi d'Ur »⁹⁹. Aux yeux de l'autorité royale sumérienne, Apil-kīn, dont le titre à Mari est « gouverneur de Mari », est un lugal, c'est-à-dire « roi » ou « maître », au sens premier du terme. Ainsi, les attestations d'individus nommés lu₂ ma-ri₂^{ki} dans la documentation administrative d'Ur III auront-elles tendance à être considérées comme le signe d'une présence « étrangère » au sein de l'empire. En outre, sont certainement « étrangers » les habitants de ces contrées qui furent détruites à plusieurs reprises par les rois de la Troisième dynastie d'Ur, et dont il est question dans les noms d'années de ces derniers : Lulubum, Simanum, Simurum, Urbilum¹⁰⁰.

4. La perception de l'« étranger » dans la littérature et la propagande politique sumériennes

Des textes, tels *Enki ordonnateur du Monde*, *Lugal.e* et *Inanna et Ebi^h*¹⁰¹ présentent les Sumériens livrant leurs propres visions du monde et des autres êtres peuplant ce monde (souvent des « étrangers »). Ces témoignages, encore une fois fournis par des sources littéraires, religieuses ou dédicataires, émanations du pouvoir central, divergent d'emblée de ceux contenus dans la documentation administrative, où de nombreux « étrangers » sont pourtant repérables sans qu'il ne soit fait allusion à une quelconque vision de l'« étranger ».

La plupart des particularités exposées dans ces textes relèvent plus de la culture ; très peu seulement ont trait à une différenciation « physique ». Pourtant, une liste géographique énonce le passage : *māt šallamūt*¹⁰², « un pays de noirs », lequel doit sans doute faire allusion au kur-gi₆, le « pays sombre »¹⁰³, le pays de Meluhha, façade occidentale de la péninsule indienne. Un traité de tératomancie découvert à Suse, postérieur à l'époque de la

99 Cf. M. Civil, 1962, « Un nouveau synchronisme Mari – III^e dynastie d'Ur », *RA* 56, p. 213 ; cf. I. J. Gelb et B. Kienast, 1990, *Die altakkadischen Königsinschriften des dritten Jahrtausends v. Chr.*, p. 366, MŠ C 1 : l. 3-8 *ta₂-ra-am-SEŠ.AB^{ki}.am* ; dumu-munus *a-pil-ki-in* ; lugal *ma-ri₂^{ki}.ka* ; e₂-gi₄-a ; ur-dⁿⁱnammu ; lugal-[ŠEŠ.AB^{ki}.ma].

100 Cf. www.cdli.ucla.edu/dl/yearenames/yn_index.htm, Sigrist M., Šulgi 44, 45*, 45a et 45b ; Simanum : Šu-Sin 3 et 4* ; Simurum : Ibbi-Sin 3 et 4* ; Urbilum : Šulgi 45a, 46, Amar-Sin 2 et 3*.

101 Cf. J. Bottéro et S. N. Kramer, 1989, *Lorsque les dieux faisaient l'homme*, Paris, pp. 165-188 ; 219-229 ; 339-377.

102 Cf. CAD S, pp. 73-74, a, b.

103 Cf. www-etcsl.orient.ox.ac.uk, *The Cursing of Agade*, l. 48 ; J. Bottéro et S. N. Kramer, 1989, *op. cit.*, « Enki ordonnateur du Monde », l. 221.

Troisième Dynastie d'Ur, enregistre un nouveau-né complètement noir¹⁰⁴. Plus loin, le texte ajoute : «(c'est) ce que l'on appelle un *meluhhānu*», disons un Indien. Un tel «noir», insolite en Mésopotamie, laissait entrevoir un sinistre avenir. Cette séparation physique peut également s'exprimer par comparaisons. Ainsi, dans une lettre de Mari d'époque paléobabylonienne, les Élamites sont-ils présentés comme des «papillons sombres», par opposition aux Amorrites, eux-mêmes qualifiés de «papillons clairs»¹⁰⁵.

Les Sumériens ont porté une attention particulière, mais avec une curiosité modérée, aux phénomènes culturels développés par «autrui»¹⁰⁶. Ceux-ci sont souvent entachés de préjugés, de stéréotypes, témoignant parfois de réactions «primaires» face à l'«autre». Dans *La malédiction d'Akkad*, les Gutis sont une fois décrits comme ayant «une intelligence humaine, un instinct de chien et une stature simiesque»¹⁰⁷. Une autre fois, dans la même composition, ils sont présentés comme des oiseaux *menaçant* la terre¹⁰⁸. Concernant les MAR.TU¹⁰⁹ (les Amorrites), nous pouvons relever une véritable collection d'idées reçues¹¹⁰ et d'*a priori* caractéristiques. Citons en premier lieu *Le mariage de MAR.TU*, œuvre décrivant les aventures du dieu MAR.TU¹¹¹, ancienne divinité éponyme de certaines tribus ouest-sémitiques. Dans un passage, le dieu questionne sa mère : «*dans ma localité, comment se fait-il que mes amis aient des épouses, que mon compagnon ait des épouses, et que, dans ma localité, entre tous mes amis, moi seul, je*

n'en ait pas ? Je n'ai ni épouse, ni enfants»¹¹². Parallèlement, une fête est dédiée à Ninab et, au cours de celle-ci, MAR.TU a été séduit par la fille de Numuša, Adnigkidu. Après avoir démontré sa force physique, Numuša propose de l'argent à MAR.TU, mais celui-ci rétorque : «*ton argent et tes pierres fines, à quoi me mèneraient-ils*»¹¹³, préférant évidemment demander la main de sa fille. Le père et la fille acceptent finalement la requête, mais voilà qu'une amie de la fiancée dessine un portait inculte de MAR.TU. Celui-ci est dépeint avec les mœurs barbares de ces nomades auxquels il appartient. Malgré cela, la fiancée décide de se marier avec MAR.TU. L'intégration du dieu MAR.TU envisagée dans la pensée mythique sumérienne révèle en fait celle des populations amorrites de la fin du troisième millénaire.

Toujours dans ce type de textes, les Sumériens livrent, non sans dérision, leur étonnement à l'égard de certains comportements amorrites, signe d'une incompréhension culturelle. Les MAR.TU sont décrits comme des nomades demeurant sous la tente, au vent et à la pluie¹¹⁴, vagabondant en armes dans la steppe¹¹⁵ et ne connaissant ni maison¹¹⁶, ni ville¹¹⁷. Le texte *Le Mariage de MAR.TU* souligne également qu'ils n'enterraient pas leurs morts selon les rites¹¹⁸ et qu'ils mangeaient des repas non cuits¹¹⁹. Dans *La Malédiction d'Akkad*, ils sont signalés comme des gens ne connaissant pas le grain, c'est-à-dire l'agriculture¹²⁰. Dans Enki l'ordonnateur du Monde, ils sont représentés en tant que semi-nomades pratiquant l'élevage et la transhumance¹²¹. Ce mode de vie, ajouté à un désintéressement pour le bien

104 Cf. R. Labat, *Textes Littéraires de Suse*, Paris, 1974, p. 197 ss., (IX : 10-11). ¹ munus u₃-tu-<ma> ge₆-ge₆ me-el-lu-uh-ha-nu mu-ni kur₂ kalag-ga i-zi-a / e₂ u₃-tu i-tuk-in, «si une femme enfante un noir, *meluhhānu* est son nom ; un «étranger» puissant apparaîtra, la maison où elle a enfanté s'appauvrira». Cf. également J. Bottéro, *op. cit.*, 1975, p. 108.

105 Cf. J.-M. Durand, DEPM 733 = A 3080, pp. 488-491 ; cf. J.-M. Durand, «Fourmis blanches et fourmis noires», in F. Vallat ed., *Contribution à l'histoire de l'Iran, Mélanges offerts à Jean Perrot*, Paris, 1990 ; cf. S. Lafont, «Le roi, le juge et l'étranger à Mari et dans la Bible», *RA* 92, 1998, p. 172.

106 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 129, note 49 et p. 130, note 50.

107 Cf. www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *The Cursing of Agade*, l. 155-157 : gu-ti-um^{ki} ug₃-i(gin₂) ke₅-da nu-zu ; dim₃-ma lu₂-u₁₈-lu g₂alga ur-ra ulutim, ¹⁰⁸ug₃-bi, «les Gutis, comme un peuple ne connaissant pas le lien, ayant une intelligence humaine mais des instincts (sentiments) canins et une stature simiesque».

108 Cf. *ibid.*, l. 158 : ŠID. ŠID bur₃-mušen-gin₇ ki am₃-u₂-u₂. Concernant la séquence ŠID. ŠID bur₃-mušen cf. Cavigneaux A. et Al-Rawi F. N. H., «Textes Magiques de Tell Haddad (Textes de Tell Haddad II)», *ZA* 85, 1995, p. 32 ; «Liturgies exorcistiques agraires (textes de Tell Haddad IX)», *ZA* 92, 2002, pp. 44-50.

109 Ce terme, désignant les «Occidentaux», regroupe des semi-nomades de souche sémitique, localisés dans le Moyen-Euphrate, les bassins du Balih et du Ḥabur à l'Est d'Alep, plus précisément dans la région du Djebel Bišri.

110 Cf. G. Buccellati, 1966, *op. cit.*, p. 330 ss.

111 Notons que cette divinité est en fait une divinité créée par les Sumériens comme une manifestation théologique de la présence de la population amorrite. Dans les archives administratives, elle n'est pas une divinité vénérée par les Amorrites eux-mêmes. À ce sujet, voir G. Buccellati, *op. cit.*, 1966, pp. 128-177. Voir également T. Sharlach, «Foreign Influences on the Religion of the Ur III Court», 2002, pp. 96-97.

112 Cf. J. Bottéro et S.N. Kramer, *op. cit.*, 1989, pp. 431-432. Voir aussi www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *The Marriage of Martu*, l. 28-31 : iri-g₂a ku-li-gu₁₀-ne-me-en dam ba-an-du₁₂-du₁₂-me-eš, «(du)₁₀-sa-gu₁₀-ne-me-en» dam ba-an-du₁₂-du₁₂-me-eš, iri-g₂a ku-li-gu₁₀-ne-gin₇ dam nu-tuku-me-en, dam nu-tuku-me-en dumu nu-tuku-me-en.

113 Cf. *ibid.*, p. 434, l. 81 : [kug-zu me-da-tum₃] za-zu me-da-tum₃.

114 Cf. *ibid.*, l. 133 : Iza-l¹lam¹-gar til, im im-še-g₃-[g₂a...].

115 Cf. *ibid.*, l. 134 : hur-sa₃-g₂a tuš-e ki-[di-gir-re-ne nu-zu-a].

116 Cf. *ibid.*, l. 137 : ud til₃-la-na e₂ nu-tuku-a.

117 Cf. J. Bottéro et S. N. Kramer, *op. cit.*, 1989, «Enki l'ordonnateur du Monde», l. 248. Voir également www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *A Praise Poem of Išme-Dagan* (Išme-Dagan A + V), l. 266 : mar-tu e₂ nu-zu iri^{ki} nu-zu, «les Amorrites, qui ignorent les demeures, qui ignorent les cités».

118 Cf. J. Bottéro et S. N. Kramer, *op. cit.*, 1989, p. 434 ; cf. www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *The Marriage of Martu*, l. 138 : ud ba-ug₇-a-na ki nu-tum₂-mu-dam, «lorsqu'il meurt, il n'est pas enseveli (selon les rites)».

119 Cf. *ibid.*, l. 135-136 : lu₂ fuzu¹-dirig kur-da mu-un-ba-al-la dug₃ gam nu-zu-am₃ ; uzu nu-ke₃-g₂a al-gu₇-e, «y déterre des truffes ; ne sait pas "plier le genou" (?)».

120 Cf. www-ctesl.orient.ox.ac.uk, *The Cursing of Agade*, l. 46 : mar-tu kur-ra lu₂ še nu-zu, «les Amorrites montagnards, ignorant l'agriculture». Voir également, *ibid.*, *Lugalbanda and the Anzu Bird*, l. 304 : mar-tu lu₂ še nu-zu hu-mu-zig₅, «... lorsque les Amorrites, qui ignorent l'agriculture...».

121 Cf. J. Bottéro et S. N. Kramer, *op. cit.*, 1989, «Enki l'ordonnateur du Monde», l. 131-132, 248-249 : iri nu-tuku e₂ nu-tuku-ra, (⁹en-ki-ke₄) mar-tu maš₂-anše sa₃-c-eš mu-ni-rig₇ ;

matériel, était totalement « étranger » à la conception citadine des Sumériens. L'incompréhension culturelle existait également dans l'autre sens : un proverbe énonce qu'un MAR.TU peut manger un aliment ayant la saveur du miel sans qu'« il ne reconnaisse son contenu »¹²².

L'inconnu et la notion d'« étranger » se recouvrant en partie, il est intéressant de noter comment la littérature sumérienne considère ces individus présents à l'intérieur du pays de Sumer. Dans le texte *La Mort d'Ur-Nammu*, l'auteur déplore que « sur le [...], passent des hommes "non-connus" »¹²³. Dans l'épopée de Lugalbanda, le propos est encore plus caractérisé : ur-nu-zu hul-a lu₂ nu-zu huš-am₃, kaskal nu-zu gaba kur-ra-ka, ⁴utu lu₂ nu-zu lu₂ hul rib-ba-am₃, « le chien qu'on ne connaît pas est méchant, l'homme qu'on ne connaît pas est méchant, sur un chemin inconnu devant la montagne, ô Utu l'homme qu'on ne connaît pas est terrifiant (colossal) »¹²⁴. Parmi *Les Enseignements de Šuruppak*, certaines maximes mettent d'ailleurs en garde contre ces hommes et ces femmes de la montagne : geme₂-zu¹ hur²-saġ-ta ši-im-ta-an-tum₃ saġ³ ši-im-ta-an-de₆, hul ši-in-ga-am₃-ta-an-tum₃, « ta servante qu'on a amenée du plateau occidental, si elle convient au cœur, elle apporte le malheur »¹²⁵.

Dans l'inconscient collectif des Sumériens, l'« étranger », sur le plan politique, est un ennemi en puissance qui convoite le pays et qui trouble l'ordre établi. En effet, l'histoire de la Mésopotamie a connu de nombreuses invasions de peuplades périphériques, telles que les Gutis à la fin de l'époque d'Akkad et les Amorrites sous la Troisième Dynastie d'Ur. Ces derniers sont présentés, dans la documentation officielle, comme farouchement hostiles, particulièrement destructeurs, irrationnels, stupides, moralement inférieurs, rebelles, tout juste au niveau des animaux. Šū-Sîn, au travers de ses inscriptions, décrit les Amorrites comme « un peuple ravageant avec un instinct de bête, comme des loups »¹²⁶. Dans le même ordre d'idée, le nom d'année de la 23^e année de règne d'Ibī-Sîn énonce : mu^d₁-bi^d₂-en₃-zu lugal ur₂-ma-ra uġu₂-bi^{ku}-dugud kur-be₂ mu-na-e-ra, « l'année au cours de laquelle le "pays étranger" remua ces singes stupides contre Ibī-Sîn roi

« quant à ceux qui n'ont ni villes ni maisons ; aux Martu, j'offrirai (Enki) les troupeaux en partage ! ».

122 Cf. www-etcs.orient.ox.ac.uk, *Proverbs Collection 3.140* : giġ gu₂-nida la₃-gin₂ ib₂-ak ; mar-tu i₂-gu₂-a niġ₂-saġ₄-bi nu-un-zu, « du froment écrasé fut préparé afin d'imiter la saveur du miel. Le nomade le mangea mais ne put reconnaître ce qu'il y avait dedans ».

123 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 128 ; cf. www-etcs.orient.ox.ac.uk, *The Death of Ur-Namma, Ur-Nammu A*, l. 57 : X [(X)]-la lu₂ nu-zu-u₃-e-ne i-im-bal-bal-e-ne.

124 Cf. *ibid.*, *Lugalbanda in the Mountain Cave*, Segment A, l. 162-164 ; cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 129.

125 Cf. *ibid.*, *The Instructions of Šuruppak*, l. 193-194.

126 Cf. D. R. Frayne, *op. cit.*, 1997, p. 299, Šū-Sîn n° 1, colonne V, l. 25-27 : mar-tu lu₂-ha-lam-m[a], dim₂-ma ur-ra-gin₂, ur-bar-ra-gin₂.

d'Ur »¹²⁷, se faisant l'écho de l'invasion élamite du pays de Sumer. D'après une inscription antérieure d'Ur-nammu, il apparaît que les Élamites ont perçu comme un ensemble rebelle et contraire par nature, « à l'instar d'oiseaux volant ensemble des œufs, tous les gouverneurs d'Élam, commirent des crimes contre sa personne (contre lui) »¹²⁸.

8. Les « étrangers » : quelles réalités sociales ?

Contrairement aux idées développées dans la littérature et dans les inscriptions officielles, il semblerait bien que l'« étranger » ait été facilement accueilli, puisque des interprètes (eme-bal) sont signalés dès l'époque d'Akkad¹²⁹ et durant toute l'époque de la Troisième Dynastie d'Ur¹³⁰. Une attestation de eme-bal mar-tu¹³¹ nous permet de penser que ces interprètes étaient des « étrangers » qui avaient appris le sumérien et l'akkadien et non l'inverse. De plus, de nombreuses tablettes administratives, pour la plupart issues de Drehem, attestent de nombreux anthroponymes ni akkadien, ni sumérien. Ces individus étaient issus de zones géographiques situées à l'Est ou au Nord de la Babylonie. Seule leur provenance géographique est indiquée (lu₂ NG) et en aucun cas ils ne sont qualifiés d'« étrangers »¹³². À ces porteurs d'onomastique ni akkadienne ni sumérienne, s'ajoutent de nombreux individus au nom sémite, originaires ou habitants de la vallée du Moyen-Euphrate, Mari par exemple, ou d'autres territoires plus à l'Ouest, telle la ville d'Ébla¹³³.

L'étude onomastique masque cependant de nombreuses réalités sociales. En effet, de nombreux immigrants ont adopté des noms sumériens¹³⁴ ou akkadiens, répercutant même ce changement sur les patronymes de leurs

127 Cf. www.cdli.ucla.edu/dl/yearnames/yn_index.htm, Sigrist M., Ibī-Sîn 23 (UET 3 278 22). Voir également M. Sigrist et T. Gomi, 1991, *The Comprehensive Catalogue of Published Ur III Tablets, Bethesda*, p. 329. Pour une comparaison animale de ce type, voir, S. Dunham 1985, « The Monkey in the Middle ». ZA 75, lettre d'Ibī-Suen à Puzur-Numuša, l. 15-17. Voir aussi D. R. Frayne, *op. cit.*, 1997, p. 365.

128 Cf. D. R. Frayne, *op. cit.*, 1997, p. 67, Ur-nammu n° 30, Col. ii, l. 7'-9' : ensi₂-ensi₂-NIM-a-ke₄, mušen teš₂-bi nunuz zuh-zuh-gin₂, ne-ra ni₂-ba mu-na-ak-ke₄ ; cf. T. Shartach, *op. cit.*, 2002, p. 93.

129 Cf. I. J. Gelb, « The Word for Dragoman », in *Glossa* 2 : 1, 1968, pp. 93-104. Voir la légende du sceau-cylindre AO 22310 eme-bal me-luh-ha³.

130 Cf. MVN 6, n° 55, 58, 83, 110, 121, 247, 358, 371 ; MVN 7, n° 415, 359 ; A. Goetze, 1953, « Four Ur Dynasty Tablets mentioning Foreigners », *JCS* 7, p. 106, texte 72 = SA 071 ; cf. H. Limet, *op. cit.*, 1996, p. 172, note 26. Mentionnons à nouveau que le roi Šulgi se vante de maîtriser aussi bien l'élamite et l'amorrite que sa langue maternelle, cf. *supra.*, note 87.

131 Cf. H. Génouillac de, *La trouvaille de Drehem*, 1911, n° 81 ; www.cdli.ucla.edu, Musées royaux d'Art et d'Histoire, Brussels, texte MRAH O.0073.

132 Cf. *supra.*, notes 66 et 67.

133 Cf. D. I. Owen, 1992, « Syrians in Sumerian Sources from Ur III Period », in M. W. Chavalas et J. L. Hayes eds., *BM* 25, pp. 108-174.

134 Cf. *infra.*, p. 20.

enfants. Le fait d'utiliser l'onomastique pour estimer le nombre d'« étrangers » ou de personnes ayant des ancêtres « étrangers » est alors certainement biaisé. Puisque nous n'avons pas de preuves que les autochtones aient jamais porté de noms « étrangers », nous pouvons penser, dans une certaine mesure, que les individus portant un nom d'origine « étrangère » ont une relation avec ce territoire « étranger ». Une dernière observation doit être émise sur le terme MAR.TU, désignant l'Amorrite. Dans certains cas, celui-ci peut désigner une fonction ou un métier¹³⁵ et il ne sous-tend pas qu'il s'agit nécessairement d'un « étranger » venant du plateau occidental.

Tous ces « étrangers » ne constituent pas, à proprement parler, une classe sociale, mais plutôt des groupes, comme les marchands, les voyageurs, les diplomates, les déportés ou les immigrants résidents. En ce qui concerne leur statut juridique, il n'existe aucun texte législatif en l'état datant de la Troisième Dynastie d'Ur relatif à leurs droits et devoirs. À ce sujet, nous possédons seulement quelques lois paléobabyloniennes concernant, d'une part, des individus « étrangers » au statut très spécifique¹³⁶, et, d'autre part, la gestion des biens de l'absent ou du fugitif¹³⁷. La documentation disponible pour la Troisième Dynastie d'Ur étant en majorité administrative, il nous est donc très difficile de cerner le statut des « étrangers » présents sur le territoire impérial. Pour la plupart, nous pourrions seulement mentionner leur nom.

Le nombre considérable d'individus « étrangers » attestés de façon sporadique dans les archives de Drehem représente en fait des voyageurs. La documentation à leur sujet se réduit pour l'essentiel à des actes de comptabilité relatifs à des offrandes ou des rations de voyage. Généralement, ils apparaissent par groupes uniformes, d'un acte à l'autre. À côté de ces voyageurs¹³⁸, notons la présence de lu₂-kin-gi₄-a NP ensi₂ NG, « messenger de NP ensi de NG ». Malheureusement, leur statut, ainsi que leur fonction, ne nous sont pas toujours parvenus. À titre d'exemple, examinons de nouveau le cas des lu₂ ma₂-ri₂^{ki}. Actuellement, nous possédons 23 anthroponymes associés à

135 Cf. G. Buccellati, *op. cit.*, 1966, p. 326.

136 Cf. M. T. Roth, *op. cit.*, « Laws of Eshnunna », 1997, §§ 36 et 41. § 41 : *šumma ubarum naptarum u mudū šikeršu inaddin sābitum mušīrat illoku šikaram inaddinšum*, « Si un ubarum, un naptarum ou un mudūm veut vendre sa bière, la tenancière du cabaret pourra la vendre au prix usuel ». Les termes *ubarum*, *naptarum* et *mudūm* désignent apparemment des « étrangers » de statuts différents. Dans ce cas-là, *ubarum* pourrait désigner l'« étranger » ; le *naptarum* renvoyer en fait au *bit naptarim* où les « étrangers » de passage étaient conviés ; enfin, le *mudūm* (celui qui est connu) définir un visiteur étranger jouissant de certains privilèges d'hospitalité car il était accueilli par un homme du pays. Voir également A. Goetze, 1956, *The Laws of Eshnunna*, p. 111.

137 Cf. M. T. Roth, *op. cit.*, « Laws of Hammurabi », §§ 27-31, 1997, pp. 86-87.

138 En ce qui concerne le statut de tels individus à l'époque paléobabylonienne dans le royaume de Mari, voir S. Lafont, *op. cit.*, 1998, pp. 171-181.

Mari¹³⁹. Nous connaissons les fonctions de deux d'entre eux : Kanapum était un lu₂-du-tuš, « baladin », et Puzur-Adad un lu₂-kin-gi₄-a lu₂ ma₂!-ri₂-ke₄^{ki140}, « messenger royal ». Les autres individus sont seulement qualifiés de lu₂ ma₂-ri₂^{ki}. Leur nombre doit être probablement revu à la hausse puisque, dans des documents différents, un même groupe d'individus peut être ou ne pas être considéré comme étant composé de lu₂ ma₂-ri₂^{ki141}. Le cas d'Ili-Dagan lu₂ eb-la^{ki}, « Ili-Dagan, l'homme d'Ébla », est plus intéressant. Il est attesté pour la première fois en Šulgi 44 et puis en Amar-Sîn 1 jusqu'en Amar-Sîn S 6, c'est-à-dire une période de neuf années. Lors de sa première mention dans la documentation administrative, il est qualifié de lu₂-kin-gi₄ lu₂ eb-la^{ki}, c'est-à-dire de « messenger, homme d'Ébla »¹⁴².

Des marchands d'« origine étrangère » sont également présents dans l'empire d'Ur III. En effet, les Sumeriens, manquant de matières premières, ont été contraints très tôt de commercer avec les pays où celles-ci étaient abondantes. Comme cela a été évoqué, la documentation administrative pré-sargonique nous informe sur les relations commerciales existant avec l'Élam et Dilmun¹⁴³. Il n'est donc pas curieux que certains des marchands attestés dans les registres aient des noms élamites¹⁴⁴. Sous le règne de Šulgi, deuxième roi de la dynastie d'Ur, un document provenant de Girsu mentionne l'anthroponyme hu-bi₂-dam de facture hurrite et qualifié de dam-gar₃ « marchand »¹⁴⁵. Un homonyme est quant à lui šar₂-ra-ab-du, « préposé au temple »¹⁴⁶. Sa fonction de šar-ra-ab-du nous indique clairement que l'intégration d'éléments étrangers était envisageable au sein de la société sumérienne.

A contrario, le devenir des déportés issus de campagnes militaires était moins enviable, leur sort dépendant avant tout des besoins en main-d'œuvre. À ce sujet, un texte traite d'un groupe de femmes, de jeunes garçons et de jeunes filles qui constituait le nam-ra-ak¹⁴⁷, « butin », provenant de iri ša-ri-ip-ḫu-um-ma^{ki148} et qui fut offert au dieu Šara¹⁴⁹. L'expression saḡ-ḫi-a,

139 Cf. D. I. Owen, *op. cit.*, 1992, pp. 108-174. Voir aussi P. Michalowski, *op. cit.*, 1995, pp. 181-188.

140 Cf. BE 3 46 = CBS 10230 ; voir également D. I. Owen, *op. cit.*, 1992, pp. 127-128.

141 À ce sujet, mettre en relation les documents suivants : CTMMA 1 17, UDT 92, CST 190, CT 32 23 (BM 104458), OrSP 18 pl. 05 17.

142 Cf. D. I. Owen, *op. cit.*, 1992, pp. 108-174 et P. Michalowski, *op. cit.*, 1995, pp. 181-188.

143 Cf. C. Michel, « Commerce international », in F. Joannès ed., *op. cit.*, 2001, pp. 197-199.

144 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 131.

145 Cf. SET 299.

146 Cf. TRU 358, document daté de la première année du règne d'Ibbi-Sîn.

147 À propos des nam-ra-ak, voir M. Sigrist, 1992, *Drehem*, pp. 107-108.

148 Ville certainement située à l'Est du Tigre.

149 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 132, et note 68 : « Texte édité par le P. Scheil », *RA* 24, pp. 44-45, (exactement identique à YOS 4, 67) » ; cf. I. J. Gelb, 1973, « Prisoners of War in Early Mesopotamia », *JNES* 32, p. 81. Voir également F. M. Fales, 1989, *Prima del alfabeto*,

« esclaves », ne laisse aucun doute sur leur statut servile¹⁵⁰. D'autres textes, cités par I. J. Gelb, traitent de groupes de femmes destinées à l'industrie textile¹⁵¹. Les esclaves personnels pouvaient donc également être des « étrangers »¹⁵². Comme le montre H. Limet¹⁵³, de nombreux esclaves issus de la déportation tentèrent de s'échapper. Ces faits sont essentiellement énoncés dans des contrats relatifs aux rachats de ces personnes¹⁵⁴. D'un autre côté, la présence de camp de « déportés étrangers » reste encore une question non-résolue. Pourtant, dans une inscription royale de Šū-Sin, ce dernier célèbre l'installation des « camps de déportés » : lugal na-me, saḡ-nam-ra-aš-ak-ni-ta, ^den-lil₂ ^dnin-lil₂-ra, ki-sur-ra, nibru^{ki}-ka, iri^{ki}, ki nu-ne-gar, « aucun roi n'a établi de ville pour Enlil et Ninlur à la frontière de Nippur, avec des prisonniers »¹⁵⁵. Or, ainsi que l'a démontré H. Limet, le terme iri est trop vague pour savoir s'il s'agissait réellement de constructions ayant un certain confort ou au contraire d'établissements concentrationnaires¹⁵⁶. De plus, l'expression e₂-duru₅-NG, qui aurait pu attester la présence de camp de déportés, doit davantage être comprise selon son sens premier, c'est-à-dire celui de « village, de quartier des gens de NG ». Ces e₂-duru₅-NG seraient alors des logements d'« étrangers » résidents : e₂-duru₅ elam-e-ne¹⁵⁷, « village des Élamites ; e₂-duru₅-lu₂-ma₂-gana^{ki58}, « village des gens de Magan », e₂-duru₅ me-luh-ha^{ki} « village des gens de Meluhha »¹⁵⁹, e₂-duru₅ ma-ri₂^{ki} « village des gens de Mari »¹⁶⁰. Dans ce cas précis, la présence du toponyme e₂-duru₅ elam-e-ne suggère sans doute une présence élamite plus importante que l'estimation proposée sur la simple base de l'anthroponymie¹⁶¹. À ce sujet, une lettre¹⁶² signale l'attribution d'un champ-*nakabtum*¹⁶³ à des Élamites

texte n° 33. Transcription d'après bdtms.filol.csic.es/bdtms/, n° 022093 : 1. 113 geme₂ sag-dub. 2. 31 dumu-munus, 1. 3. 13 dumu-nita₂, 4. 15 dumu-munus, 5. šu-nigin₂ 172 sag hi-[a], 6. nam-ra ak a ru-a ⁴Sara₂-še₃, 7. uru ša-ri₂-ip-hu-um-ma^{ki}, 8. Ur-«⁴Li₆»-[si₄], 9. ensi₂ um-ma^{ki}-i₃-dab₃, 10. iti šu-eš-[ša], 11. [mu] en ⁴[anna] ba-hun.

150 Cf. I. J. Gelb, *op. cit.*, 1973, pp. 76-77. D'autres exemples de listes de femmes provenant probablement de la même région sont également cités par I. J. Gelb in I. J. Gelb, 1944, *Hurrians and Subarians*, Chicago, p. 59. Voir aussi H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 132.

151 Cf. I. J. Gelb, *op. cit.*, 1973, p. 82.
152 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1996, p. 173.

153 Cf. *ibid.*, p. 174.

154 Cf. SNAT : 125 et 519. Pour la traduction cf. H. Limet, *op. cit.*, 1996, p. 174.

155 Cf. D. R. Frayne, *op. cit.*, 1997, p. 298, Šū-Sin n°1, col. iv 47- col. v 6.

156 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 133.

157 Cf. Documents provenant de Girsu, MVN 12 : 57 ; TuT 160.

158 Cf. Document provenant d'U^r, UET 3 : 1364 ; cf. également H. Limet, 1972, *op. cit.*, p. 133.

159 Cf. Document provenant de Girsu, CT 5 : 36 ; ITT 4 : 8024 ; SANTAG 7 : 167.

160 Cf. Document provenant d'Umma, UTI 5 : 3403, l. 1.

161 Cf. R. Zadok, *Elamite Onomastics*, SEL 8, Verona, 1991.

162 Cf. P. Michalowski, *Letters from Early Mesopotamia*, SBL, 1993, texte n° 177 = TCS 1 153, ll. 3-5 : a-ša₃ na-kab₂(DA)-tum, nim u₃ lu₂ kar-ri₂ki-ra-ke₂-ne, šum₂-mu-da.

163 Pour le sens de *nakabtum*, se référer à www.psd.museum.upenn.edu.

et à des gens de Karahar (ville sans doute proche de l'Élam). Par ailleurs, un document de Lagaš énonce : mar-tu gu₂-ab-ba^{ki} tuš-a, « un Amorrite qui s'est installé dans le Gu-abba »¹⁶⁴. Il ne fait donc aucun doute que des « étrangers » pouvaient bel et bien venir s'établir dans le pays de Sumer. Quels étaient leurs droits et leurs fonctions ?

Les sources les plus évocatrices concernent les individus qualifiés de MAR.TU. Une lettre nous renseigne sur le fait qu'un certain arad-mu mar-tu possède un champ¹⁶⁵ ; un contrat juridique nous indique qu'un Kuda mar-tu pouvait être propriétaire d'une esclave et être dans la capacité d'hériter¹⁶⁶ ; un contrat met en scène ^danna-sig₅ dumu ša₃-za mar-tu en tant que témoin¹⁶⁷. Certains d'entre eux occupaient parfois une place appréciable dans la société sumérienne : Naplanum, est le chef des Amorrites installés à la cour¹⁶⁸ ; Abiya-muti mar-tu appartient à la sphère royale puisqu'il était l'époux de Šat-Sulgi, fille du roi Šulgi¹⁶⁹ ; quant à Mugnanum, dont le nom révèle un ancêtre amorrite¹⁷⁰, il était un des um-mi-a nin, « sages », d'Abi-šimti, épouse de Šulgi. Des Amorrites sont également présents aux postes de sanga¹⁷¹, « administrateur du temple » ou de gala¹⁷², « prêtre-lamentateur ». Enfin, nous savons que dans la documentation de Lagaš, les mar-tu possèdent des noms sumériens, alors qu'à Drehem ou à Umma leurs noms relèvent encore de la sphère sémitique occidentale¹⁷³. Ce qui, en passant, signifie probablement un début d'assimilation à la population locale.

Les Amorrites ne sont pas les seuls « étrangers » à avoir occupé une place dans la société sumérienne. La composante hurrite¹⁷⁴ semble également avoir été particulièrement active. En effet, la documentation de Drehem nous renseigne sur de nombreux fonctionnaires portant des noms

164 Cf. MVN 7 : 116 ; cf. aussi H. Limet, *op. cit.*, 1996, p. 172.

165 Cf. E. Sollberger, *TCS* 1, 1966, texte 235 ; cf. H. Limet, 1972, p. 133.

166 Cf. A. Falkenstein, *Die neusumerischen Gerichtsurkunden*, 1957, n° 34 = ITT II 3810 ; cf. également F. Joannès (dir.), *Rendre la justice en Mésopotamie, Archives judiciaires du Proche-Orient ancien (III^e-I^{er} millénaires avant J.-C.)*, 2000, p. 56, texte n°15. Voir également ITT 3 6560 + 6731.

167 Cf. SNAT 333.

168 Cf. BCT 1 : 17, 84 ; Hirose : 56, 300 ; MVN 2 : 287 ; MVN 11 144, 160, 207, 217 ; MVN 15 : 201 ; PDT 2 : 812, 914, 1147, 1172, 1255 ; SACT 1 : 6.

169 Cf. TRU 267, l. 12 : ša-at-^dšul-gi dam a-bi₂-a-mu-ti mar-tu ; voir également «Ur III: The Royal Family», www.cdli.ucla.edu
170 Cf. PDT 2 : 911.

171 Cf. AUCT 1 : 133 ; A-WA-AN mar-tu sanga ; cf. T. Sharlach, 2002, « Foreign Influences on the Religion of the Ur III Court », p. 97, note 38 : lecture moins convaincante en a-pi^d-mar-tu.

172 Cf. M. Sigrist, *Texts from the Yale Babylonian collections*, 2000, n° 724.

173 Cf. G. Buccellati, *op. cit.*, 1966, p. 310 et ss.

174 Comme le souligne T. Sharlach, 2002, il est intéressant de noter que les Hurrites ne sont jamais vu de façon stéréotypée. Sont-ils seulement perçus comme l'« autre », sans que celui-ci ait une culture « barbare », mais plutôt une culture acceptable au yeux d'un Sumérien ?

hurrites : de nombreux documents attestent un certain Papan-šen faisant fonction de maškim « surveillant » sous le règne d'Amar-Sîn¹⁷⁵. Un document le qualifie de sagi (ga₃-šu-du₈) « échanson » au début du règne d'Amar-Sîn¹⁷⁶. Dans quelques documents il est également qualifié de sagi maškim¹⁷⁷. Il semblerait que ce personnage ait commencé sa carrière durant la fin du règne de Šulgi¹⁷⁸. Deux documents provenant d'Umma¹⁷⁹, l'un daté de la fin du règne d'Amar-sîn et l'autre daté de la première année de règne de son successeur Šū-Sîn, attestent un individu portant le nom de Papan-šen, et le qualifiant de zabar-dab₅¹⁸⁰, fonction relative au culte, et au-dessus de la fonction de sagi (ga₃-šu-du₈). Citons également Še-en-nam, un berger (sipa) apportant deux chevreux pour le culte d'Enlil et Ninlil¹⁸¹, et Kir-pa-tal endossant la carrière de sukkal, « messenger, courrier »¹⁸². Tout comme les MAR.TU, des hurrites pouvaient apparaître en tant que témoins lors d'une transaction¹⁸³. Certains d'entre eux portaient les titres de aga₃-uš « soldat »¹⁸⁴, nu-band₃ « intendant »¹⁸⁵, šagina « gouverneur militaire »¹⁸⁶. D'autres pouvaient accéder à des fonctions encore plus importantes, tel est le cas de Taḫiš-atal, un maš₂-šu-gid₂-gid₂, « prêtre de l'extipicine », officiant du temps d'Amar-Sîn et de Šū-Sîn¹⁸⁷. Son sceau, dédicacé à Šū-Sîn, a permis de l'identifier comme « devin » : da-hi-iš-a-tal / maš₂-šu-gid₂-gid₂. Malheureusement, l'inscription du sceau et la documentation administrative restent muettes sur son origine géographique, ainsi que sur son lignage. Sa seule famille connue est mentionnée sur un scellement de tablette provenant d'Umma : da-hi-iš-a-tal / maš₂-šu-gid₂-gid₂ / ^dEN.ZU-ba-ni azlag₂ dumu-ni,

175 Documents provenant de Drehem ; AS 04 : AUCT 1 : 229 ; AS 05 : Nik 2 482, MVN 5 : 199, OIP 121 : 312, MVN 12 : 109, OIP 121 : 323, AOS 32 : H14 ; AS 06 : RA 09 50 AM 09, MVN 8 : 124, CT 32 : 30 (BM 103402), TCL2 : 5628, OIP 121 : 470, SET : 63, OIP 121 : 456, Trouville : 13.

176 Cf. Trouville : 3 (AS 01).

177 Cf. RA 09 46 SA 72 ; AUCT 1 : 625 ; AAICAB 1/1 : Ashm. 1910-739.

178 Cf. Š42 : AAICAB 1/1 Ashm 1923-421 ; Š43 : SAT 2 : 316 ; Š47 : AUCT 2 : 152 ; AS 01 : OIP 121 : 496.

179 Cf. MVN 15 : 10 et UTI 5 : 3179. Un autre document datant de la fin du règne d'Amar-Sîn cite pa₂-pa₂-an-še-en₆ sagi (UTI 5 : 3161). Il pourrait s'agir du même personnage.

180 Concernant la fonction de zabar-dab₅, cf. Lafont B., 1983, « zabar.dab₅ et le culte d'après les textes de Drehem », RA 77, p. 97-117.

181 Cf. PDT 1 079 ; citons également l'attestation d'un certain Še-en-nam ra₂-gaba (type de messenger) dans la documentation d'Umma : UTI 6 3800.

182 Cf. H. Limet, *op. cit.*, 1972, p. 134, note 86.

183 La documentation de Drehem présente un individu nommé hu-bi₂-dam qui apparaît comme témoins dans des transaction administratives datées de la fin du règne de Šū-Sîn et du début du règne d'Ibbi-Sîn : NATN 307 ; NATN 342 ; NATN 318.

184 Cf. PDT 1 : 595.

185 MVN 5 : 109 ; OIP 115 : 293.

186 TCL 2 5488.

187 Cf. T. Sharlach, *op. cit.*, 2002, pp. 111-112. Cf. MVN 18 : 39 (scellement).

« Taḫiš-atal devin, Sin-bani foulon, son fils »¹⁸⁸. Dans les archives administratives, il apparaît que l'anthroponyme Taḫiš-atal est orthographié de plusieurs façons : da(ta₂)-ḫi-iš-a-tal¹⁸⁹, comme sur le sceau daḫ-ša-a-tal¹⁹⁰, daḫ-ša-tal¹⁹¹ ou encore da-aḫ-ša-tal¹⁹². Ces différentes écritures ne sont jamais accompagnées du titre de maš₂-šu-gid₂-gid₂, l'individu étant plutôt qualifié de maškim¹⁹³, « surveillant », ou de ugula¹⁹⁴, « chef, surveillant »¹⁹⁵. En raison de sa fonction, il pouvait « recevoir » (i₃-dab₅) du bétail¹⁹⁶, et surveiller sa « sortie » (ki ... ta)¹⁹⁷ à des fins cultuelles. Selon M. Sigrist, il est probable que nous ayons à faire à un fonctionnaire portant le même nom que le devin présent à la cour du roi¹⁹⁸. L'intégration d'éléments hurrites dans la société sumérienne est d'autant plus visible lorsque nous lisons le nom de certains de leurs enfants : le fils du devin Taḫiš-atal se nomme ^dSin-bani, nom de facture akkadienne ; un certain Unap-šen, présent dans la documentation d'Umma¹⁹⁹, a un fils qui s'appelle ^dNanna-maba et dont le titre est dub-sar, « scribe »²⁰⁰ ; le fils de Ḥašip-atal, un šagina, porte également un nom sumérien : Puzur-^{du}sul-gi²⁰¹ ; c'est aussi le cas de Nanna-lu₂-dug₃, fils de Unap-[x]²⁰².

188 Cf. *ibid.*, p. 112.

189 Cf. BCT 1 : 120 ; CT 32 : BM 103439 ; MVN 2 : 304 ; MVN 11 : 196 ; MVN 15 : 297 ; PDT 2 780 ; SACT 1 : 48 ; CMMMA 002-C0013.

190 Cf. TCND : 159

191 Cf. Hirose : 156, 280, 283 ; MNV 11 : 182 ; PDT 2 : 818, 1337 ; TCND 358.

192 Cf. Document provenant d'Ur : UET 3 : 1284. Document provenant d'Umma : MVN 21 : 106. Concernant cet anthroponyme voir Lambert W. G., 1983, «An Early Hurrian Personal Name», RA 77, p. 95.

193 Cf. Par exemple : AUCT 1 : 239, 278 ; BIN 3 : 201 ; SAT 3 : 1186 ; Trouville : 27.

194 Cf. CT 32 : BM 103439

195 Également qualifié de « messenger à cheval ? » (type de messenger), voir MVN 11 182 : daḫ-ša-tal ra₂-gaba.

196 Cf. Hirose : 156 ; MVN 2 : 304 ; PDT 2 : 780, 818, 1337 ; SACT 1 : 48 ; TCND : 159.

197 Cf. Hirose : 280, 283 ; MVN 11 : 196 ; MVN 15 : 297 ; TCND : 358.

198 Cf. M. Sigrist, *op. cit.*, 1992, p. 321.

199 Cf. MVN 21 : 367 ; SNAT 487, Foxvog D., JCS 24, p. 88, n° 68 ; UTI 5 3401 ; Nisaba 6 : 01 ; BRM3 55 (où il est question du sceau d'Unap-šen). Un document provenant de Drehem daté de la fin du règne de Šulgi fait également référence à un sceau appartenant à un individu nommé Unap-šen. Cet anthroponyme est également présent dans un document provenant de Nippur BE 3 : 100, col. X, 4.

200 Cf. H. Limet, 1972, *op. cit.*, p. 134, note 88. Nanna-maba posséda deux sceaux. En effet le premier fut utilisé de la 2^e à la 5^e année de règne de Šū-Sîn : ⁴ŠES.KI-ma-ba / dumu u₂-na-ap-še-en₄ / dub-sar (ex. : TRU 177, 336 ; PDT 1 : 623). Le second dédicacé au nom du souverain Šū-Sîn fut utilisé à partir de la 6^e année de règne de Šū-Sîn jusqu'à la 1^{ère} année de règne d'Ibbi-Sîn : ⁴Su-⁴Suen / nita-kal-ga / lugal Uri₂^{ki} / lugal an-ub-da limmu₂-ba / ⁴Nanna-ma-ba / dub-sar / dumu U₂-na-ap-še-en / arad₂-zu (ex. : Orient 16 : 053 46 ; MVN 08, 195, 191).

201 Concernant Ḥašip-atal, cf. TCL 2 : 5488, PDT 1 167. Concernant Puzur-^{du}sul-gi²⁰¹ dumu ha-ši-pa₂-tal, cf. CT 32 36 ; JCS 31 : 166 A.

202 Cf. UET 9 : 839. Voir également T. Sharlach, *op. cit.*, 2002, p. 93.

Nous possédons également des attestations de l'existence de personnes originaires du pays de Meluh̄ha et de l'Élam qui ont adopté une onomastique locale. Dans la documentation de Lagaš, nous observons que des individus comme Ur-^dLama²⁰³, Ur-^dIg-alim²⁰⁴ et Ma₂-gur₂-re²⁰⁵ sont tous trois qualifiés de *dumu me-luḫ-ḫa*, « fils (natifs) de Meluh̄ha ». La documentation de Lagaš et d'Umma atteste des individus qualifiés de *dumu elam* « fils (natifs) de l'Élam »²⁰⁶.

À ces populations étrangères, ajoutons l'immigration d'« étrangers » issus de la politique d'alliances des rois d'Ur par mariages interdynastiques. Parmi les épouses de Šulgi, se trouve une certaine Taram-Uram, princesse de Mari, qui, lors de sa venue, a probablement changé son nom, puisque Taram-Uram signifie « Elle aime Ur ». Les royaumes de Mari et d'Ur ont ainsi scellé une alliance qui engendra des déplacements d'individus appartenant à la famille royale. Un document récemment publié expose cela de façon édifiante²⁰⁷ : le sceau apposé sur la tablette en question révèle la double identité d'un individu nommé Puzur-Erra : il est sanga ^dUtu et de fils d'un *šakkanakku* de Mari. Cette personne est aussi identifiable dans d'autres documents du temps du roi Amar-Sin, mais avec le titre de *šabra utu*²⁰⁸. Le cas de Puzur-Erra, membre de la famille royale de Mari incorporé dans l'administration de la Troisième Dynastie d'Ur, n'est pas un *hapax*. C'est encore une fois l'onomastique, dans la mesure du possible, qui nous permet d'observer de nombreux individus portant des noms souvent en rapport avec le dieu Dagan, dieu principal de la vallée du Moyen-Euphrate, tout en exerçant des fonctions importantes au sein de l'empire d'Ur III.

6. Conclusion

La présente étude s'est voulue une enquête de type historique traitant de l'« étranger » et de sa vision en Mésopotamie, telles que les sources en sumérien datées de la Troisième Dynastie d'Ur nous le permettent. L'intitulé de ce travail qui, par commodité, a nécessairement cité le terme d'« étranger », est peut-être allé sans cesse trop loin ; il a, en quelque sorte,

203 Cf. CT 3 17 ; UDT 64, MVN 22 : 181.

204 Cf. Orient 16 : 88 131.

205 Cf. TUT 154.

206 Cf. TCTI I : 741 : ab-ba-šag₂-ga *dumu elam* ; CT 5 25 : lugal-uru-da *dumu elam*, TCTI I : 879 : lu₂-^dnin-šubur *dumu elam* ; Princeton 1 : 365 : Ur-^dEn-lil₂-la₂, SNAT : 503 : gem₂-šara₂ *ela[m]*. Voir également Sharlach T., 2002, *op. cit.*, p. 93.

207 T. Sharlach, « Beyond Chronology : The Šakkanakku of Mari and the King of Ur », *CRRAI XLV*, 2001, p. 62. HSM 1995.9.3, sceau : « Le *šakkanakku* de Mari : Puzur-Erra est son fils. Dagan (est) ton dieu (personnel) ».

208 À l'époque de la Troisième Dynastie d'Ur, les termes de *šabra* et de *sanga* sont interchangeables.

anticipé sur les sources en présupposant l'existence établie d'un terme qui, en sumérien comme en akkadien, est bien difficile à cerner distinctement.

Nous l'avons vu, le lexique est flou, ambigu, circonstancié, fortement connoté et intrinsèquement lié à un type de documentation retrouvée : les textes littéraires écrits en sumérien, où l'« étranger » est la cible ouverte de critiques acerbes, de moqueries ou autres calembours plus subtils. Même si aucun cas ne se vérifie de manière systématique, nous avons pu dégager plusieurs critères d'appréciation de l'« extranéité » d'un individu, qu'il s'agisse d'un « étranger » vu de l'intérieur ou d'un « étranger » vu de l'extérieur et qui le situent hors de l'« ethnie sumérienne » et de sa culture :

• Le critère linguistique

À l'époque d'Ur III, la langue sumérienne, dans des contextes précis, est le vecteur d'un ethnocentrisme aigu. Dans cette situation, l'« étranger » peut alors être celui qui ignore la langue sumérienne. Il peut souffrir de la comparaison ; aussi, se gosse-t-on, dans la littérature, de ses cris bestiaux.

• Le critère géographique

La perception du monde et des hommes qui peuplent ce monde étant particulièrement univoque chez les Sumériens, l'« étranger » est évidemment celui qui provient d'un ailleurs géographique, connu ou inconnu. Il est à la fois celui qui provient d'une autre cité mais aussi celui qui n'est pas issu du *kalam*. Il peut d'ailleurs porter la « marque » de son origine, telle la noirceur des Meluh̄héens.

• Le critère culturel

En exaltant dans leur propre production écrite l'avancée et les bienfaits de leur civilisation urbaine, les Sumériens ont stigmatisé le « montagnard », le « bédouin », dont les choix de vie sont pourtant l'expression d'une très forte adaptabilité. L'« étranger » est alors celui qui ignore la chaleur du foyer et la gastronomie. Il ne reconnaît pas le miel et ne goûte pas la bonne pâtisserie.

• Le critère « psychologique »

Victimes de nombreuses invasions, subissant des raids réguliers et autres razzias depuis la steppe ou la montagne, les Sumériens, sans doute par peur irraisonnée, ont une image mentale toute faite de l'« étranger » : hostile et turbulent « barbare », toujours susceptible de descendre dans la plaine, comme « ces oiseaux de malheurs » dont parlent les textes, pour venir perturber l'ordre des choses.

Ainsi, dans cet environnement littéraire, ces critères discriminatoires s'expriment-ils avant tout à travers un champ lexical aux fortes dérivations

sémantiques. Celles-ci font que l'« étranger » est déterminé par les notions d'altérité, d'ambivalence, d'hostilité et d'inconnu. Cependant, malgré son instabilité et son imprévisibilité, aucune incompatibilité absolue n'est expressément mentionnée entre un « étranger » et un Sumérien.

Il y a d'un côté, la vision littéraire de l'« étranger » ; de l'autre, sa signalisation, sa réalité administrative. De ce point de vue, il est clair que l'« étranger » ne focalise guère l'attention des scribes administrateurs de l'empire d'Ur III. Les renseignements à son sujet sont peu nombreux et ne témoignent que de rares aspects de son histoire et ce, en des termes souvent très laconiques : l'origine géographique (ville ou contrée), la profession, le lignage. Qu'ils viennent du Nord, pour les Hurrites, de l'Est, pour les Élamites, les Meluhhéens, ou de l'Ouest, pour les Mariotes, les Éblaïtes, ou les Amorrites, ces « étrangers », affluent en direction des grands centres administratifs et religieux de l'empire. Ils y exercent des professions diverses, où s'exprime sans doute leur savoir-faire. Dans ce contexte pluriethnique, multilinguistique, ce sont bien la présence des interprètes, des « étrangers » eux aussi, et des attestations de l'accession d'« étrangers » aux moyennes et hautes fonctions administratives de l'empire, qui sont révélatrices de leur possible et nécessaire intégration.

Abréviations :

- AAS Cf. Grégoire, J.-P., Archives Administratives Sumériennes, Paris, 1970.
- AASOR Annual of the American School(s) of Oriental Research, New Haven/Cambridge.
- AbB Altbabylonische Briefe in Umschrift und Übersetzung.
- Amherst Cf. Pinches, Th. G., The Amherst Tablets, London, 1908.
- ARM Archives Royales de Mari.
- ASJ Acta Sumerologica.
- AUCT Andrews University Cuneiform Texts.
- BAOM Bulletin of the Ancient Orient Museum.
- BE The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania.
- BCT 1 Cf. Watson, P. J., Catalogue of Cuneiform Tablets in Birmingham City Museum, 1986.
- BIN Babylonian Inscriptions in the Collection of J. B. Nies.
- BM Museum Siglum of the British Museum, London.
- CAD Chicago Assyrian Dictionary.
- CBS Catalogue of the Babylonian Section, University Museum in Philadelphia.
- CDLJ Cuneiform Digital Library Journal.
- CIRPL Corpus des Inscriptions Royales Présargoniques de Lagaš, cf. Sollberger E.
- CMMA California Museum of Ancient Art, Los Angeles ; cf. Englund, R. K., 2002.
- CRRAI Comptes Rendus de la Rencontre Assyriologique Internationale.
- CST Cf. Fish, T., 1932.
- CT Cuneiform Texts from Babylonian Tablets in the British Museum.
- CTMMA Cuneiform Texts in the Metropolitan Museum of Art.
- DEPM Documents Épistolaires du Palais de Mari = LAPO 16-17-18.
- Hirose Cf. Gomi, T., Hirose, Y., et Hirose, K., 1990.
- HLC G. Barton, Haverford Library Collection of Cuneiform Tablets (Philadelphia 1905-1914) ; collations by T. Maeda, ASJ 2, 197 ff.
- HSS Harvard Semitic Series.
- IRSA Inscriptions Royales Sumériennes et Akkadiennes, LAPO 3.

- ITT Inventaire des Tablettes de Tello conservées au Musée Impérial Ottoman.
- JCS Journal of Cuneiform Studies.
- LAPO Littératures Anciennes du Proche-Orient.
- M.A.R.I. Mari Annales de Recherches Interdisciplinaires.
- MSL Material for Sumerian Lexicon.
- MVN Materiali per il Vocabolario Neosumerico.
- NATN Cf. Owen, D. I., 1982.
- NABU Notes Assyriologiques Brèves et Utilitaires.
- OIP Oriental Institute Publications.
- OLA Orientalia Lovaniensia Analecta.
- Or Orientalia, NS = Nova Series.
- OrSP Orientalia, SP = Series Prior, Rome 1920-1930.
- PDT Cf. Yildiz, F., et Gomi, T., 1988.
- Princeton I Cf. Sigrist, M., 1990.
- RA Revue d'Assyriologie et d'Archéologie Proche-Orientale.
- RIME Royal Inscriptions of Mesopotamia Early Periods.
- SA Cf. Jean, C.-F., 1923.
- SACT Cf. Kang, S. T., 1972.
- SEL Studi Epigrafici e Linguistici sul vicino Oriente antico.
- SET Cf. Jones, T. B., et Snyder, J. W., 1961.
- SMEA Studi Micenei ed Egeo-Anatolici.
- SNAT Cf. Gomi, T., et Sato, S., 1990.
- SCCNH Studies on the Civilization and Culture of Nuzi and the Hurrians.
- TCL Textes Cunéiformes du Louvre, Paris.
- TCS Cf. Sollberger, E., 1966.
- TCTI Lafont, B., et Yildiz, F., 1989 et 1996.
- TRU Cf. Legrain, L., 1912.
- Turin Umma TCNU, Archi, A., Pomponio, F., Bergamini, G., Testi Cuneiformi Neo-Sumerici da Umma, NN. 0413-1723.
- TuT Cf. Reisner, G., 1901.
- UET Ur Excavations Texts, Londres.
- UDT Cf. Nies, J., 1920.
- UNT Cf. Waetzoldt, H., 1972.
- YOS Yale Oriental Series, Babylonian Texts.
- ZA Zeitschrift für Assyriologie und Vorderasiatische Archäologie.

Bibliographie

- ALI, F., *Sumerian Letters : Two Collections from the Old Babylonian Period*, Ann Arbor, 1964.
- ALSTER, B., *The Instructions of Šuruppak*, Copenhagen Studies in Assyriology 2, Copenhagen, 1974.
- « Shuruppak's Instructions-Additional Lines Identified in the Early Dynastic Version », *ZA* 80, 1990, pp. 115-119.
- BUCCELLATI, G., *The Amorites of the Ur III Period*, Istituto Orientale, Naples, 1966.
- BOTTERO, J., « L'homme et l'autre dans la pensée babylonienne et la pensée israélite », in L. Poliakov, *Hommes et bêtes, Entretiens sur le racisme*, Paris-La Haye, 1975, pp. 103-113.
- BOTTERO, J., et KRAMER, S. N., *Lorsque les dieux faisaient l'homme*, Bibliothèque des Histoires, Paris, 1989.
- CARDASCIA, G., « Le statut de l'étranger dans la Mésopotamie ancienne », *Recueil de la société Jean Bodin* 9, 1958, pp. 105-117.
- CASSIN, E., « Le semblable et le différent : Babylone et Israël », in L. Poliakov, *Hommes et bêtes, Entretiens sur le racisme*, Paris-La Haye, 1975, pp. 115-127.
- CAVIGNEAUX, A., et AL-RAWI F. N. H., « Textes Magiques de Tell Haddad (Textes de Tell Haddad II) », *ZA* 85, 1995, pp. 19-46.
- « Liturgies exorcistiques agraires (Textes de Tell Haddad IX) », *ZA* 92, 2002, pp. 1-59.
- CHARPIN, D., « Mari entre l'Est et l'Ouest : Politique, Culture, Religion », *Akkadica* 78, 1992, pp. 1-10.
- CHARPIN, D., et JOANNES, F., eds., *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient ancien, Actes de la XXXVIII^e Rencontre Assyriologique Internationale (Paris, 8-10 juillet 1991)*, Paris, 1992.
- COOPER, J. S., *The Curse of Agade*, Baltimore and London, 1983.
- DE GRAEF, K., « Les étrangers dans les textes paléobabyloniens tardifs de Sippar (Abi-ešuh – Samsuditana) », 1^{ère} partie : sur les inconnus « connus » : Cassites, Élamites, Sutéens, Suhéens, Gutéens et Subaréens, *Akkadica* 111, 1999a, pp. 1-48.
- « Les étrangers dans les textes paléobabyloniens tardifs de Sippar (Abi-ešuh – Samsuditana) », 2^e partie : sur les inconnus « connus » : des personnes spécifiées comme provenant de telle ville ou de telle région spécifique, *Akkadica* 112, 1999b, pp. 1-17.
- DUNHAM, S., « The Monkey in the Middle », *ZA* 75, 1985, pp. 234-264.

- DURAND, J.-M., « La situation historique des Šakkanakku : nouvelle approche », *M.A.R.I.* 4, 1985, pp. 148-150.
- « Fourmis blanches et fourmis noires », in Vallat, F. ed., *Contribution à l'histoire de l'Iran, Mélanges offerts à Jean Perrot*, Paris, 1990.
- « Unité et diversité au Proche-Orient à l'époque Amorrite », in Charpin, D., et Joannes, F. eds., 1992, *CRRAI XXXVIII*, pp. 97-128.
- *Documents épistolaires du palais de Mari*, tome I, LAPO 16, Paris, 1997.
- « Réalités et traditions bibliques », *RA* 92, 1998a, pp. 3-39.
- *Documents épistolaires du palais de Mari*, tome II, LAPO 17, Paris, 1998b.
- *Documents épistolaires du palais de Mari*, tome III, LAPO 18, Paris, 2000a.
- *Résumé des cours dispensés au Collège de France, année académique 1999-2000* (Chaire d'Assyriologie), Paris, 2000b.
- *Résumé des cours dispensés au Collège de France, année académique 2000-2001* (Chaire d'Assyriologie), Paris, 2001.
- *Résumé des cours dispensés au Collège de France, année académique 2001-2002*, (Chaire d'Assyriologie), Paris, 2002.
- *Résumé des cours dispensés au Collège de France, année académique 2002-2003*, (Chaire d'Assyriologie), Paris, 2003a.
- ENGLUND, R. K., « The Ur III Collection of the CMAA », *CDLJ* 2002:1 ; www.cdli.ucla.edu, 2002.
- FALES, F. M. (ed.), *Prima dell'alfabeto, La storia della scrittura attraverso testi cuneiformi inediti*, Venezia Erizzo Editrice, 1989.
- FALKENSTEIN, A., *Die neusumerischen Gerichtsurkunden*, (3 volumes), München, 1957.
- FISH, T., *Catalogue of Sumerian Tablets in the John Rylands Library*, Manchester, 1932.
- FOXVOG, D., « Texts and Fragments 63-68 », *JCS* 24, 1971-1972, pp. 87-88.
- FRAYNE, D. R., *Sargonic and Gutian Periods (2334-2113 BC)*, RIME 2, Toronto, 1993.
- *Ur III Period (2112-2004 BC)*, RIME 3/2, Toronto, 1997.
- GELB, I. J., *Hurrians and Subarians*, Chicago, 1944.
- « From Freedom to Slavery », in Edzard, D. O. ed., *CRRAI XVIII*, 1970a, pp. 81-92.
- « Makkan and Meluhha in Early Mesopotamian Sources », *RA* 64, 1970b, pp. 1-8.
- « Prisoners of War in Early Mesopotamia », *JNES* 32, 1973, pp. 70-98.
- GELB, I. J., et KIENAST, B., *Die altakkadischen Königsinschriften des dritten Jahrtausends v. Chr.*, Stuttgart, 1990.

- GENOUILLAC, H. de, *La trouvaille de Dréhem*, Paris, 1911.
- GLASSNER, J.-J., *La chute d'Agadé, l'évènement et sa mémoire*, BBVO 5, Berlin, 1986.
- « L'hospitalité en Mésopotamie ancienne : aspect de la question de l'étranger », *ZA* 80, 1990, pp. 60-75.
- GOETZ, A., « Four Ur Dynasty Tablets mentioning Foreigners », *JCS* 7, 1953, pp. 103-107.
- *The Laws of Eshnunna*, AASOR 31, Cambridge, 1956.
- « Šakkanakkus of the Ur III Empire », *JCS* 17, 1963, pp. 1-31.
- GOMI, T., HIROSE, Y., and HIROSE, K., *Neo-Sumerian Administrative Texts of the Hirose Collection*, Potomac, 1990.
- GOMI, T., et SATO, S., *Selected Neo-Sumerian Administrative Texts from the British Museum*, Chiba, 1990.
- GRÉGOIRE, J.-P., *Archives administratives sumériennes*, Paris, 1970.
- HARRIS, R., *Ancient Sippar. A Demographic Study of an Old-Babylonian City (1894-1595 BC)*, PIHANS 36, Istanbul, 1975.
- « On foreigners in Old Babylonian Sippar », *RA* 70, 1976, pp. 145-152.
- HILGERT, M., *Cuneiform Texts from the Ur III Period in the Oriental Institute*, Volume 1: *Drehem Administrative Documents from the Reign of Shulgi*, OIP 115, Chicago, 1998.
- JACOBSEN, T., « Early Political Development in Mesopotamia », *ZA* 52, pp. 91-140.
- JEAN, C.-F., *Sumer et Akkad, contribution à l'histoire de la civilisation dans la Basse-Mésopotamie*, Paris, 1923.
- JOANNES, F., (dir.), *Rendre la justice en Mésopotamie, Archives judiciaires du Proche-Orient ancien (III^e-I^{er} millénaires avant J.-C.)*, Paris, 2000.
- JONES, T. B., et SNYDER, J. W., *Sumerian Economic Texts from the Third Ur Dynasty*, Minneapolis, 1961.
- KANG, S. T., *Sumerian Economic Texts from the Drehem Archive, Sumerian and Akkadian Cuneiform Texts in the Collection of the World Heritage Museum of the University of Illinois*, Vol. 1, Chicago and London, 1972.
- KLEIN, J., « The God Martu in Sumerian Literature », in I.L. Finkel et M.J. Geller eds., *Sumerian Gods and their representations*, 1997, pp. 99-116.
- KUPPER, J.-R., « Les Marchands à Mari », in Lebeau, M., et Talon, P. eds., *Reflets des deux fleuves, volume de mélanges offerts à André Finet*, Leuven, 1989, pp. 89-94.
- KUPPER, J.-R., et SOLLBERGER, E., *Inscriptions royales sumériennes et akkadiennes*, Paris, LAPO 3, 1971.

- LAFONT, B., « zabar.dab, et le culte d'après les textes de Drehem », *RA* 77, 1983, pp. 97-117.
- LAFONT, B., et YILDIZ, F., *Tablettes cunéiformes de Tello au Musée d'Istanbul datant de l'époque de la III^e Dynastie d'Ur*, tome I, ITT II/1, 617-1038, PIHANS 65, Leiden, 1989.
- LAFONT, B., et YILDIZ, F., *Tablettes cunéiformes de Tello au Musée d'Istanbul datant de l'époque de la III^e Dynastie d'Ur*, tome II, ITT II/1, 2544-2819, 3158-4342, 4708-4714, PIHANS 77, Leiden, 1996.
- LAFONT, S., « Le roi, le juge et l'étranger à Mari et dans la Bible », *RA* 92, 1998, pp. 161-181.
- LAMBERT, W. G., «An Early Hurrian Personal Name», *RA* 77, 1983, p. 95.
- LEEMANS, W. F., «Old Babylonian Letters and Economic History», *JESHO* 11, 1968, pp. 171-226.
- LEGRAIN, L., *Le temps des rois d'Ur*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études 199, Paris, 1912.
- LIMET, H., « L'étranger dans la société sumérienne », *CRRAI* XVIII, 1972, pp. 123-134.
- « Étude sémantique de ma.da ; kur, kalam », *RA* 72, 1978, pp. 1-12.
- « L'émigré dans la société mésopotamienne », in E. Lipiński ed., *Immigration and Emigration within the Ancient Near East*, *Festschrift E. Lipiński*, OLA 65, 1995, pp. 165-179.
- LION, B., « Un contrat de vente de maison daté du règne d'Enlil-bani d'Isin », *RA* 88, 1994, pp. 129-133.
- MICHALOWSKI, P., *The Royal Correspondence of Ur*, Ph. D. Diss., Yale University, 1976.
- « Foreign Tribute to Sumer during the Ur III Period », *ZA* 68, pp. 34-49, 1978.
- *The Lamentation over the Destruction of Sumer and Ur*, Mesopotamian Civilizations I, Winona Lake, 1989.
- *Letters from Early Mesopotamia*, SBL Writings from the Ancient World 3, Atlanta, 1993.
- « The Men From Mari », in Van Lerberghe, K., and Schoors, A. eds., *Immigration and Emigration within the Ancient Near East: Festschrift E. Lipiński*, OLA 65, 1995, pp. 181-188.
- MICHEL, M., *Correspondance des marchands de Kaniš au début du I^{er} millénaire avant J.-C.*, LAPO 19, Paris, 2001.
- NIES, J., *Ur Dynasty Tablets*, Assyriologische Bibliothek 25, Leipzig, 1920.
- OWEN, D. I., *Neo-Sumerian Archival Texts primarily from Nippur*, Winona Lake, 1982.

- « Syrians in Sumerian Sources from Ur III Period », in Chavalas, M. W., et Hayes, J. L. eds., *BM* 25, 1992, pp. 108-174.
- OWEN, D. I., et VIENKNER, R., « McGum, The first Ur III Ensi of Ebla », in Cagni, L. ed., *Ebla 1975-1985. Dieci anni di studi linguistici e filologici*, Naples, 1987, pp. 263-291.
- PINCHES, T. G., *The Amherst Tablets, Part I: Texts of the Period Extending to and Including the Reign of Būr-Sin*, London, 1908.
- POSTGATE, J. N., *Early Mesopotamia. Society and Economy at the Dawn of History*, London, 1995.
- POTTS, T., *Mesopotamia and the East: An Archaeological and Historical Study of Foreign Relations ca. 3400-2000 BC*, Oxford University Committee for Archaeology, 1994.
- REISNER, G., *Tempelurkunden aus Telloh*, Berlin, 1901.
- ROTH, M., *Law Collection from Mesopotamia and Asia Minor*, SBL Writings from the Ancient World 6, Atlanta, 1995.
- SEUX, M. J., *Épithètes royales akkadiennes et sumériennes*, Paris, 1967.
- SIGRIST, M., « Nouveaux noms géographiques de l'empire d'Ur III », *JCS* 31, 1979, pp. 166-170.
- *Tablettes du Princeton Theological Seminary, époque d'Ur III 1*, Philadelphia, 1990.
- *Drehem*, Bethesda, 1992.
- *Texts from the Yale Babylonian Collections*, Bethesda, 2000.
- SIGRIST, M., et GOMI, T., *The Comprehensive Catalogue of Ur III Tablets*, CDL Press, 1991.
- SHARLACH, T., « Beyond Chronology: The Šakkanakkus of Mari and the King of Ur », *CRRAI XLV*, 2001, pp. 59-70.
- « Foreign Influences on the Religion of the Ur III Court », in Owen David I., and Wilhelm, Gernot eds., *General Studies and Excavations at Nuzi 10/3*, SCCNH 12, Bethesda, 2002, pp. 91-114.
- SOLLBERGER, E., *Corpus des inscriptions royales présargoniques de Lagash*, Genève, 1956.
- *The Business and Administrative Correspondence Under the Kings of Ur*, TCS 1, Locust Valley, 1966.
- SOLLBERGER, E., et KUPPER, J.-R., *Inscriptions Royales Sumériennes et Akkadiennes*, LAPO 3, Paris, 1971.
- VEENHOF, K. R., « Assyrian Commercial Activities in Old Babylonian Sippar – Some New Evidence », in Charpin, D., et Joannès, F. eds., *Marchands, diplomates et empereurs. Études sur la civilisation mésopotamienne offerte à Paul Garelli*, Paris, 1991, pp. 287-303.

- VERSTEEG, R., *Early Mesopotamian Law*, Durham, N.C., 2000.
- WAEZOLDT, H., *Untersuchungen zur neusumerischen Textilindustrie*, Rome, 1972.
- WATSON, P. J., *Catalogue of Cuneiform Tablets in Birmingham City Museum*, Vol. 1, Neo-Sumerian Texts from Drehem, 1986.
- WESTBROOK, R., « The Old Babylonian Term *naptarum* », *JCS* 46, 1994, pp. 41-46.
- YILDIZ, F., et GOMI, T., *Die Puzris-Dagan-Texte der Istanbuler archaologischen Museen, Teil II: Nr. 726-1379*, Freiburger Altorientalische Studien Band 16, 1988.
- ZADOK, R., *Elamite Onomastics*, SEL 8, Verona, 1991.
- = « Foreigner in Immigration and Emigration within the Ancient Near East », in Lipiński, E. ed., *Immigration and Emigration within the Ancient Near East, Festschrift E. Lipiński*, OLA 65, 1995, pp. 431-448.

Ressources Internet :

- | | |
|--|---|
| bdts.filol.csic.es/bdtns/ | Database of Neo-Sumerian Texts (BDTNS). |
| www.cdli.ucla.edu | Cuneiform Digital Library Initiative. |
| www.collegedefrance.fr | Collège de France. |
| www.etcs1.orient.ox.ac.uk | Electronic Texts Corpus of Sumerian Literature. |
| www.psd.museum.upenn.edu | Philadelphia Sumerian Dictionary. |

L'étranger dans la Bible et ses lectures

Que dit la Bible de l'autre, de celui qui nous est étranger ?

L'équipe de recherche « La Bible et ses lectures » (université catholique de l'Ouest associée au centre Lenain-de-Tillemont, Paris-Sorbonne) a lancé ses chercheurs sur ce sujet et ce sont leurs travaux que rassemble le présent volume.

D'abord ont travaillé les exégètes qui dégagent, dans une première partie, ce que le texte sacré, Ancien et Nouveau Testament, dit de l'étranger.

Mais ces textes, au cours des âges, ont été lus et relus et ils ont donné lieu à de multiples interprétations – la première étant effectuée par la Septante quand elle traduit en grec la Bible hébraïque. D'où une deuxième partie sur les lectures qui ont été faites des textes bibliques concernant l'étranger – textes bibliques mais aussi extra-bibliques en lien étroit avec la Bible (Ézéchiel le tragique, Philon, Flavius Josèphe...).

Une troisième partie, sous le titre « Une postérité culturelle », met en valeur la place que tient l'étranger dans l'art d'inspiration biblique.

La lecture du « Prologue » de Simone Weil a été choisie comme conclusion à ce volume, lui qui exprime « dans sa pureté l'amour mystique de l'humanité, [...] cet amour sans frontières qui effacerait jusqu'à la notion même d'étranger ».

M. ALEXANDRE - M. BERTRAND - A. BOULOUMIÉ
M. BERDER - A.-A. DEVAUX - L. COLONNA D'ISTRIA
C. GRAPPE - M. HADAS-LEBEL - D. HAMIDOVIC
P. HAUDEBERT - R. KIEFFER - P. L. LANFRANCHI
X. LEVIELS - P. LOUIS - P. MOTTARD - C. PICHON
J. RIAUD - A. RICHARD - M. SCOPELLO
E. STAROBINSKI - G. VERKINDÈRE

LECTIO DIVINA

Sous la direction de
JEAN RIAUD

L'étranger dans la Bible et ses lectures

LECTIO DIVINA

ISBN 978-2-204-08312-6



9 782204 083126

32 €
ISSN 0750-1919
Sodis 8279462
2007-1

cerf 
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST